



## Sortons les jeux des armoires!

PAGE 7

© Jan Van de Vel/REPORTERS

### réforme de l'Etat

#### Recul social?

L'accord institutionnel scinde des pans entiers de la sécurité sociale. Il suscite inquiétudes et questionnements.

PAGES 8 ET 9

### étude MC

#### Le coût de l'hospitalisation

La facture en chambre individuelle ne cesse d'augmenter. Recommandations pour éviter les surprises.

PAGE 8

### endettement

#### Attention aux crédits!

L'accès aux crédits est de plus en plus facile et rapide. Sur fond de crise, l'endettement pour nouer les deux bouts explose.

PAGE 11

### fêtes

#### De beaux livres sous le sapin

Littérature, recettes, patrimoine, jardin..., une sélection d'ouvrages pour tous les goûts. De quoi ravir les longues soirées d'hiver.

PAGE 13

Conseils juridiques

# Abonnement à une salle de sport : comment se désengager ?

Le mois de janvier approche et, comme chaque année, c'est l'heure du bilan et surtout l'époque des bonnes résolutions. Se remettre au sport et prendre un abonnement dans un centre de fitness ? Très bien. Mais au fait, pour combien de temps s'engage-t-on ?



La tacite reconduction prévaut dans beaucoup d'abonnements dans les centres de fitness.

Nombreux sont les centres de fitness qui prévoient, dans leurs conditions générales, une clause concernant le renouvellement automatique de l'engagement de l'adhérent. En clair : si celui-ci ne s'oppose pas de manière explicite au renouvellement du contrat, il reste engagé pour une durée identique ou plus. C'est le mécanisme de la "tacite reconduction". Le problème, c'est que très peu de personnes le connaissent. A l'échéance de leur contrat, elles se trouvent à nouveau engagées alors que ce n'était pas nécessairement leur souhait.

### Une obligation d'information

Des dispositions en matière de protection du consommateur réglementent pourtant ces pratiques (1). Ainsi, les entreprises qui offrent des contrats de services, comme les fournisseurs de gaz et d'électricité, les entreprises de téléphonie ou encore les centres de fitness ont l'obligation d'informer correctement le consommateur au moment de la conclusion du contrat. Par exemple, l'entreprise doit indiquer le prix par écrit d'une manière lisible, apparente et non-équivoque, de sorte que le consommateur ne puisse pas être trompé sur la somme qu'il sera amené à payer périodiquement.

### Comment mettre fin au contrat ?

L'entreprise doit fournir des informations sur la manière de mettre fin au contrat. A cet égard, deux situations peuvent se présenter :

#### 1. L'adhérent veut mettre fin à son contrat avant l'échéance.

Ce n'est normalement pas possible puisque le contrat est conclu précisément pour une durée déterminée qui peut être de trois, six ou douze mois, voire davantage dans certains cas.

Il existe cependant une exception : la force majeure (2). Si dans l'exemple qui nous occupe, l'adhérent est devenu inapte à l'exercice de son sport à la suite d'une maladie ou d'un accident, on peut admettre qu'il est victime d'une situation de force majeure. L'exception pourrait également être invoquée en cas de déménagement par exemple. Dans ces cas, la loi interdit au centre de fitness de réclamer une indemnité quelconque. Une clause peut être considérée comme abusive si elle prévoit le paiement des cotisations restant dues jusqu'au terme du contrat ou

l'acquiescement de dommages et intérêts, alors que l'adhérent invoque une situation de force majeure. Il appartiendra toutefois à ce dernier de la prouver, par exemple en produisant un certificat médical suffisamment complet.

#### 2. Le client n'a pas réagi avant la fin du contrat initial.

En principe, dans ce cas, le contrat est renouvelé sur base de la tacite reconduction, s'il a bien prévu cette clause.

Cependant, pour éviter des situations abusives, la loi a prévu différentes dispositions.

En premier lieu, le vendeur est tenu d'informer le client, au moment de la conclusion du contrat, que ce dernier contient une clause de reconduction tacite. Cette clause doit :

- > apparaître au recto de la première page du contrat,
- > figurer en caractères gras et dans un cadre distinct de tout autre texte.
- > mentionner de quelle manière le client peut s'opposer à la reconduction tacite.

Si l'adhérent n'a pas réagi à l'issue du contrat initial, celui-ci est par conséquent renouvelé. L'adhérent pourra néanmoins - quelle que soit la durée du contrat ainsi renouvelé - résilier la convention à tout moment, sans indemnité, moyennant un préavis qui ne pourra en aucun cas être supérieur à deux mois.

Dans l'hypothèse où le centre de fitness ne respecte pas l'une de ces obligations, il est fortement conseillé de déposer une plainte écrite au SPF Economie (3).

**Conclusion : A tous ceux dont les bonnes résolutions de l'an neuf peuvent tourner court et qui craignent que la pratique du sport ne s'essouffle rapidement, prenez soin de bien prendre connaissance des modalités de rupture du contrat... avant sa signature !**

// ASBL DROITS QUOTIDIENS



>> Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique accès libre sur le site : [www.droitsquotidiens.be](http://www.droitsquotidiens.be)

Le service pension vous informe



Des limites de revenus sont fixées pour être cumulées avec la pension.

## Travailler après la pension... sous certaines conditions !

Beaucoup de pensionnés pratiquent une activité rémunérée, que ce soit par nécessité financière (pour compléter une pension trop faible) ou par envie de rester professionnellement actif, de se réaliser, de se rendre utile... Cependant, cette pratique est soumise à plusieurs conditions.

La possibilité de cumuler une pension légale avec les revenus d'une activité rémunérée est ouverte aux bénéficiaires des trois régimes de pension : travailleurs salariés, travailleurs indépendants et secteur public. Trois conditions sont à respecter en cas d'activité rémunérée.

### Déclaration

Il faut déclarer préalablement son activité rémunérée auprès de l'ONP, de l'INASTI ou du SdPSP dans les 30 jours qui suivent la date de la notification de la pension ou le début de l'activité rémunérée. Attention ! Des sanctions sont prévues en cas de non-déclaration...

- > Cette déclaration s'applique à toute activité susceptible de produire un revenu, qu'elle soit effectuée en Belgique et/ou à l'étranger.
- > L'obligation de déclaration incombe aussi au conjoint d'un pensionné qui souhaite exercer une activité rémunérée.
- > Pour une activité de travailleur salarié, il faut avertir son employeur du fait qu'on bénéficie d'une pension.

Au-delà de 65 ans et en cas de perception d'une pension, la déclaration préalable n'est pas obligatoire, mais il est recommandé de déclarer l'activité pour plus de sûreté.

### Respecter les limites de revenus

Ces limites varient en fonction de l'année de l'exercice de l'activité professionnelle, de la nature de l'activité, de l'âge (légal de la pension ou non), du type de pension (de retraite et/ou de survie), de la charge d'enfant et de la date de prise de cours de la pension. Elles sont reprises dans le tableau ci-dessous.

### Ne pas bénéficier de prestations sociales ou y renoncer

Un pensionné ne peut pas cumuler, au risque d'une sanction, sa pension de retraite avec les

prestations sociales suivantes : allocation de chômage, prépension conventionnelle, indemnités de maladie ou d'invalidité, allocations pour interruption de carrière ou réduction des prestations de travail.

Les bénéficiaires de la pension de survie peuvent cumuler pension et allocation sociale pendant douze mois. La pension de survie sera alors limitée au taux de base de la GRAPA.

### Que se passe-t-il en cas de dépassement des limites de revenus fixées ?

La pension légale sera réduite ou suspendue selon le montant du dépassement.

- > Si le montant autorisé est dépassé de 15% ou plus, la pension sera suspendue pour toute l'année du dépassement.
- > Si le montant autorisé est dépassé de moins de 15%, la pension sera réduite d'un pourcentage égal à celui du dépassement et ce, durant toute l'année du dépassement.
- > Pour le conjoint d'un pensionné, aucun dépassement n'est admis. Le cas échéant, la pension sera ramenée au taux isolé pour l'année du dépassement (pour un couple bénéficiaire du taux ménage).

### Une activité rémunérée ?

L'Office national des pensions mentionne plusieurs critères pour définir ce qu'est une activité susceptible de produire un revenu de travail :

- > une rémunération consécutive à une activité de travailleur salarié dans le secteur privé ou public,
- > des bénéfices d'exploitants commerciaux, industriels ou agricoles,
- > les profits d'une profession libérale, etc.

Si l'activité professionnelle consiste en la création d'œuvres scientifiques et/ou artistiques, les revenus qui en découlent ne sont soumis à aucune limite. Il existe également des règles spécifiques pour les mandats politiques.

	Bénéficiaires de pension(s) de retraite ou de retraite et de survie avant l'âge légal		Bénéficiaires de pensions(s) de survie âgés de moins de 65 ans		Bénéficiaires de pension(s) de retraite ou de retraite et de survie après l'âge légal	
	Sans enfant à charge	Avec charge d'enfant	Sans enfant à charge	Avec charge d'enfant	Sans enfant à charge	Avec charge d'enfant
Travailleur salarié : montant brut annuel	7.421,57	11.132,37	17.280	21.600	21.436,5	26.075
Travailleur indépendant : montant net annuel	5.937,26	8.905,89	13.824	17.280	17.149,19	20.859,98

### Le service pension de la MC

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du service pension de votre région.

Pour connaître les coordonnées du service proche de chez vous, appelez gratuitement la MC au 0800 10 9 8 7 ou envoyez un courriel au [servicepension@mc.be](mailto:servicepension@mc.be)

(1) Loi du 6 avril 2010 sur les pratiques du commerce, l'information et la protection du consommateur.  
 (2) La force majeure vise un événement soudain, imprévisible et inévitable, qui n'est pas dû à la faute de la personne concernée. Cet événement ne doit pas avoir été voulu par elle, ni causé par elle, même indirectement.  
 (3) SPF Economie, DG du contrôle et de la médiation, boulevard du Roi Albert II, 16 à 1000 Bruxelles - Fax : 02/27754.52. - email : [eco.inspec.fo@economie.fgov.be](mailto:eco.inspec.fo@economie.fgov.be)

## Point de vue

Le démantèlement de Dexia et les menaces qui planent sur la banque ont des conséquences dramatiques pour le Groupe Arco, contraint de proposer la liquidation volontaire de ses trois sociétés coopératives. Les assemblées générales sont convoquées le 8 décembre. Le Mouvement ouvrier chrétien (MOC) - dont le Groupe Arco est une des organisations constitutives - est de ce fait atteint par cette proposition. Il réagit.

## Les coopérateurs ne sont pas des boursicoteurs

Actionnaire de Dexia, le Groupe Arco est aujourd'hui victime des déboires et du démantèlement de l'institution bancaire. Celle-ci a vu son cours de bourse s'effondrer en raison de la crise des dettes souveraines et de la baisse de sa notation. Mais ce qui se passe est aussi le résultat de la folie des grandeurs de quelques anciens dirigeants financiers qui, dans les années 2000, ont voulu faire de Dexia le premier groupe au monde de prêts aux collectivités locales, sans avoir les fonds. Dans un environnement financier totalement dérégulé, nourri de culture des bonus, de spéculation, de recherche de profit maximal à court terme, ils se sont laissés entraîner dans des prises de risques excessifs. Ces modes de fonctionnement se trouvent exactement aux antipodes des valeurs de solidarité et de coopération que le MOC a toujours défendues et défend encore.

### Les missions sociales de la Bacob, oubliées?

D'un point de vue historique, c'est pour pérenniser un projet coopératif qu'il a été décidé en 2001 d'intégrer la Bacob au sein de Dexia, aux côtés de l'ancien Crédit Communal, la "banque des communes". En effet, depuis les années trente, le Groupe Arco (à l'époque la FNCC) était l'actionnaire de référence de la caisse d'épargne COB, devenue par la suite la Bacob. Cet actionariat à la Bacob et aux Assurances populaires visait à répondre aux besoins et aux attentes du monde ouvrier. A la fin des années nonante, époque de l'internationalisation des banques, l'opinion largement répandue était que la Bacob ne pouvait continuer à "vivre" seule. Elle risquait, pensait-on, d'être l'objet de convoitises et de se retrouver happée par une société financière avec laquelle elle n'aurait pas de proximité idéologique et politique. Les responsables de l'époque ont opté, en 1999, pour l'intégration dans Artesia qui, en 2001, est devenue une entité du groupe franco-belge Dexia. C'était la meilleure solution pour maintenir l'emploi. Ce choix était aussi motivé par le fait que le groupe Dexia avait pour mission de financer les secteurs sociaux, éducatifs et culturels des collectivités locales : cela présentait une réelle cohérence avec la mission sociale de la Bacob, qui contribuait au développement des services non-marchands de type associatif. Les deux institutions avaient la même volonté de développer des services utiles à la population.

### Un véritable modèle coopératif

Les coopérateurs d'Arco sont, en effet, des personnes et des organisations qui ont choisi de mettre ensemble un peu de leurs économies pour développer l'économie sociale, les ser-

VICES non-marchands, et soutenir des organisations sociales (qui font de l'alphabétisation, de l'insertion socioprofessionnelle, etc.) ou de coopération au développement comme l'ONG Solidarité Mondiale. Ces coopérateurs ne sont ni des spéculateurs, ni des boursicoteurs, ni même des investisseurs: la possession d'une part de la coopérative est une démarche d'épargne sociale, qui ne vise pas à faire fructifier un capital en prenant des risques et éventuellement en faisant de la spéculation (et en espérant ainsi un rendement confortable et rapide), mais à développer dans la société des services basés sur les valeurs de solidarité et de coopération.

Aujourd'hui, la liquidation volontaire des sociétés coopératives - Arcopar, Arcofin, Arcoplus - est l'option qui permet le mieux de préserver l'intérêt des coopérateurs. Pour rappel, ils pourront faire appel à la garantie d'Etat aux termes de la liquidation (à titre supplétif, c'est-à-dire pour combler les montants qui n'auraient pas été remboursés dans le cadre de la liquidation) et le MOC entend tout mettre en œuvre pour les protéger.

Aujourd'hui, le rôle et les missions du MOC apparaissent plus que jamais d'actualité. Il faut continuer à défendre ceux qui sont victimes de la crise, en participant à l'émergence d'un modèle de société équitable et durable. C'est la condition nécessaire pour sortir des crises multiples (sociale, financière, économique, climatique, énergétique, etc.) dans lesquelles le monde est plongé.

L'impact de la liquidation des sociétés du groupe Arco sur le MOC - limité sur le plan financier à des réserves non stratégiques - ne met en cause ni la volonté, ni l'action du Mouvement. Nous allons prendre le temps d'évaluer avec sérieux et sans tabou ce qui s'est passé, et en tirer tous les enseignements nécessaires. Puis, nous lancerons une réflexion approfondie avec les militants sur les opportunités d'ouvrir d'autres pistes pour participer au développement des services collectifs et de l'économie sociale (comme nous le faisons déjà avec Credal). Et cela, en mettant en avant nos exigences quant au caractère éthique, durable et responsable tant sur le plan de l'activité que sur celui du personnel. Rappelons-nous finalement que notre principale richesse, ce n'est pas de l'argent, mais c'est l'engagement et l'action quotidienne de toutes les militantes et de tous les militants de nos organisations.

// THIERRY JACQUES  
PRÉSIDENT DU MOC

Les coopérateurs d'Arco ont choisi de mettre ensemble un peu de leurs économies pour développer l'économie sociale.

## En marge...

## La démocratie en question

En automne 2008, une crise financière éclate aux Etats-Unis. Chez nous, de grandes banques vacillent et notre gouvernement doit les secourir. En 2009 et 2010, l'économie reprend doucement son souffle et on se prend à espérer un retour à la prospérité. En 2011, à nouveau, rien ne va plus. D'abord en Irlande et en Islande, les gouvernements sont contraints d'appliquer des mesures d'austérité et sont vite balayés par les électeurs en colère. C'est ensuite la Grèce qui ébranle l'Europe parce qu'elle n'est plus capable de rembourser un monceau de dettes contractées auprès de financiers en quête de profits copieux. Pour éviter le naufrage de l'euro, les instances européennes élaborent un plan de sauvetage mais imposent au peuple grec de pénibles réductions de dépenses et un accroissement d'impôts. Entre temps, le gouvernement de Monsieur Papanou doit céder sa place à de sévères technocrates dont l'autorité morale peut restaurer la confiance indispensable à une mobilisation des énergies.

Et ainsi un gouvernement démocratiquement issu des urnes doit céder son pouvoir et ses responsabilités à des personnalités qui ne seront pas soumises à une sanction électorale. Les choses prennent une tournure inquiétante lorsqu'un plus grand pays, l'Italie, doit emprunter le même chemin. Il serait difficile de déplorer l'effacement de Berlusconi, le scandaleux communicateur populiste! Mais c'est un signe de maladie grave de la démocratie qu'il faille d'urgence faire appel à des personnalités non élues pour gouverner sérieusement.

Singulière tournure des événements en Espagne aussi: les électeurs portent au pouvoir un parti

dont le programme est incompatible avec le mouvement des indignés qui exprimait les frustrations du peuple. Cette évolution s'apparente à la recherche d'un pouvoir fort. L'incapacité des gouvernements démocratiques à gérer la grande crise économique des années 1930-1932 a provoqué en Europe occidentale l'arrivée au pouvoir des dictatures: en Italie, en Allemagne et ailleurs. Les conséquences furent terribles. Heureusement, nous n'en sommes pas là et on peut espérer que l'expérience du passé nous épargnera les solutions trop aventureuses.

Et en Belgique? La trop longue négociation pour former un gouvernement fédéral s'explique par la difficulté de surmonter les deux obstacles qui s'entremêlent: la mésentente entre les communautés sur le contenu de la réforme de l'Etat et les divergences entre les libéraux et les autres formations politiques sur la façon d'assainir les finances publiques. La première difficulté a été temporairement résolue. Ce premier succès du formateur avait été possible grâce à la discrétion et au courage des négociateurs. Mais, par la suite, l'accouchement d'un compromis sur le budget a été accompagné d'inutiles provocations médiatisées et de postures électoralistes. Même s'il est injuste de mettre tous les acteurs dans le même sac, les citoyens perdent confiance en nos institutions et en nos dirigeants.

Voilà comment, de crise financière en crise politique, notre démocratie s'enraye dangereusement.

DÉSIRÉ VÏHOUX

## Astuces pour une vie plus magique...

## Un journal intime ou comment me recentrer

Un journal intime alors que nous pianotons jour et nuit sur nos claviers? Oui! Plus que jamais. Car il offre un formidable recentrage sur nous-mêmes.

Et nous allons prendre le temps de dénicher un carnet qui nous plaît totalement.

Pour l'étréner, on choisit le bon moment, on tourne le dos à tous nos réseaux de communication et l'on se retrouve seul, dans le calme, un stylo en main. Une rencontre avec soi. Du temps accordé rien qu'à soi. Et ce plaisir de revenir à l'écriture manuscrite, celle qui nous reflète parfaitement.

Que va-t-on noter dans ce précieux carnet? Par exemple, les éléments les plus importants vécus au cours d'une semaine. Une manière de dégager l'essentiel de tout ce flux. Une manière aussi de prendre un peu de recul et d'approfondir certains points. Puis on peut y raconter nos découvertes les plus importantes: une ville, un spectacle. Et les cadeaux! Ceux que la vie nous offre. Ils sont nombreux quand on lui fait confiance, quand on lui ouvre les bras.

Plus tard, quand l'envie nous saisira de relire certains passages de carnets anciens, nous serons très étonnés. Car des pans entiers de notre vie ressusciteront! Ils étaient non pas oubliés, mais très enfouis. Et nous serons soudain face à nous-mêmes, il y a dix ou vingt ans.

En remplissant ces pages, soyons vrais. Honnêtes. On ne va pas s'auto-louanger sans cesse! On ne va pas non plus se flageller... On jouera la carte de la franchise. Pas question de complaisance. Ou d'autocensure. La relation juste avec soi.

Notre journal intime au cœur d'un monde assez bruyant, accéléré. Quel plaisir exquis de quitter celui-ci quelques instants, d'ouvrir un tel tiroir, d'en retirer notre carnet. D'y tracer quelques lignes dans le silence. Une pause. Une respiration. Un recentrage. Un ressourcement magique.

// ÉVELYNE WILWERTH

## en marche

LA SOLIDARITÉ, C'EST BON POUR LA SANTÉ

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles  
© 02/246.41.11 - Fax : 02/246.46.30 - enmarche@mc.be - www.enmarche.be

ÉDITEUR RESPONSABLE : Jean Hermesse, Opberg, 23 - Bte 11, 1970 Wezembeek-Oppeem.

RÉDACTRICE EN CHEF : Catherine Daloze © 02/246.46.29 - E-mail : catherine.daloz@mc.be

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION - JOURNALISTES :

Joëlle Delvaux © 02/246.46.24 - E-mail : joelle.delvaux@mc.be - Philippe Lamotte © 02/246.57.51 - E-mail : philippe.lamotte@mc.be - Virginie Tiberghien © 02/246.46.26 - E-mail : virginie.tiberghien@mc.be

ADMINISTRATION - PETITES ANNONCES :

Carine Renquin © 02/246.46.27 - Nelly Cohen © 02/246.46.28 - Internet : Chantal Dubuc © 02/246.46.23

MAQUETTE : Olagil sprl - Mise en page : Olagil sprl, Chantal Dubuc, Philippe Maréchal



Affilié à l'Union de la presse périodique UPP  
Membre de l'Union des Editeurs de la Presse Périodique - Tirage moyen 460.000 exemplaires

BIMENSUEL - Parution tous les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> jeudis du mois (1<sup>er</sup> jeudi du mois en juillet et en août)

IMPRIMERIE : REMY-RÔTO - rue de Rochefort 211-213 - Zoning Industriel - 5570 Beauraing  
ROUTAGE : BARBIER - Parc Créaly - Zoning industriel - 5032 Isnes (Gembloux)

> Gardiennage de maison

Le service de gardiennage de maisons mis en place voici une vingtaine d'années par Taxistop change de nom et devient Holidaysitting. Rassemblant plus de 1.000 abonnés, il permet aux personnes qui s'absentent de chez elles - pour des WE et séjours de plusieurs semaines - de confier leur habitation à d'autres. Cette formule permet aux gardiens de maisons de changer d'horizon. Inscription au service : 57,50 EUR/an pour les gardiens et 72,50 EUR pour les propriétaires.

RENS. : 070/22.22.92. - WWW.HOLIDAYSITTING.BE

> Enfants et familles en difficulté

En 2012, le Fonds Houtman (ONE) décernera trois prix d'encouragement de 10.000 euros à des réalisations en faveur des enfants et des familles en difficulté. Les thématiques privilégiées sont les droits de l'enfant (en particulier en lien avec le domaine judiciaire), les arts et la culture, la santé (physique et/ou psychosociale). La jeunesse des candidats et/ou des équipes est un atout. Candidatures à adresser au plus tard le 31 décembre 2011, sous pli recommandé.

RENS. : FONDS HOUTMAN (ONE) - 02/543.11.71 - WWW.FONDSSHOUTMAN.BE

> Langue des signes

Le prix "Clinique de Beloeil" entend récompenser des personnes actives dans le domaine de la surdité, dont le projet permet un meilleur accès à la connaissance pour les enfants et jeunes sourds et malentendants. En 2010, l'asbl "Langue des signes francophone belge" a été primée pour son "Dictionnaire de la langue des signes", accessible gratuitement sur internet (www.lsf.be). Le règlement et le formulaire de candidature pour le prix 2012 sont disponibles sur www.prix-beloeil.be. Date de clôture : 31 décembre 2011.

RENS. : 02/762.57.30. - SHAHIN.MOHAMMAD@CREEASBL.BE

> Difficultés scolaires

Pour faire face à des mauvais bulletins, des échecs répétés, un manque d'organisation, de structure, d'étude, de motivation, de confiance en soi..., l'asbl Magellan Education propose diverses formations depuis plus de dix ans. Elle organise, pour les jeunes du secondaire et du supérieur, des formations en méthode de travail, des consultations psychopédagogiques et des cours particuliers en mathématiques et sciences à Namur, Charleroi et Liège.

RENS. : 081/46.19.00. - WWW.MAGELLANEDUCATION.BE

> Poubelles au régime

Symbioses, magazine d'éducation à l'environnement du Réseau IDée, publie un dossier sur le contenu de nos poubelles avec des articles de réflexion, des outils et adresses utiles. Objectif : aider les enseignants et animateurs à mieux comprendre les enjeux liés aux déchets, à s'interroger sur nos modes de production et de consommation. La publication permet de découvrir des projets d'écoles, des actions citoyennes, des expériences d'économie sociale... Dossier téléchargeable sur www.symbioses.be ou 4 EUR (version papier).

RENS. : 02/286.95.70.

Grande distribution Caddies et brouettes : même combat !

D'un côté, des agriculteurs, de l'autre, des salariés du commerce. Ils ont quelque chose en commun : être bradés par la grande distribution ! Ensemble, ils demandent la fin du dumping social, la requalification de leurs métiers et de meilleures conditions de travail, la production et l'emploi de proximité et de qualité et enfin, la sanction des abus de la grande distribution par les Etats.



D'un côté, des travailleurs de la distribution qui ne disposent pas d'un pouvoir d'achat digne de ce nom alors que le secteur dégage énormément de profits. De l'autre, des agriculteurs qui travaillent à perte et n'arrivent pas à retirer un revenu décent de leur activité alors que leurs produits sont revendus avec des marges bénéficiaires exorbitantes... ou boudés par la grande distribution qui préfère acheter des produits pas chers à l'autre bout de la planète.

D'un côté, des grandes enseignes qui ferment des hypermarchés pour les franchiser en petits magasins de proximité. Cela fait peser les risques et les contraintes sur les indépendants propriétaires et aggrave la situation des salariés relevant dès lors de commissions paritaires, moins avantageuses en matière de salaires et de conditions de travail. Sans parler des pertes d'emploi dues notamment au scanning. De l'autre, des exploitations agricoles qui ferment, faute de jeunes repreneurs. 76% des paysans ont disparu, en quarante ans, en Belgique !

On pourrait poursuivre les points de comparaison et rapprochement entre ce que vivent les uns et les autres. "Après l'impressionnante crise du lait en 2009 et le très dur conflit social chez Carrefour en 2010, des délégués syndicaux du secteur commerce ont noué leurs premiers contacts avec des agriculteurs", précise-t-on à la CNE (centrale nationale des employés au sein de la CSC). "Au fil des échanges, ces deux professions se sont aperçues qu'en dépit de leurs origines et philosophies différentes, elles avaient la même aspiration à vivre dignement de leur métier et des revendications communes envers la grande distribution".

Quelques mois après cette première rencontre, CNE et FUGEA (Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs) lancent une campagne inédite de sensibilisation pour "faire pencher la balance un petit peu du côté des consommateurs, des travailleurs et des agriculteurs, plutôt que ce soit toujours les mêmes acteurs qui récoltent les bénéfices".

//JD

>> La campagne "Ils ont quelque chose en commun" peut-être suivie sur [www.ilsontquelquechoseencommun.be](http://www.ilsontquelquechoseencommun.be) ! - Un excellent dossier rassemblant d'intéressantes informations et réflexions sur l'agriculture et la grande distribution est consultable sur [www.cne-gnc.be/commerce](http://www.cne-gnc.be/commerce)

Vivre ensemble Pistes pour un Avent solidaire

Chaque année, Action Vivre Ensemble nous convie à participer à son travail de solidarité envers les exclus lors de la campagne d'Avent. Un moment fort de sensibilisation aux causes de l'exclusion sociale. Une invitation à s'engager avec les démunis et à soutenir des associations qui, en Wallonie et à Bruxelles, remettent des couleurs dans la vie des enfants et des familles.

"L'Avent, qui débute le quatrième dimanche avant Noël, c'est apprendre à accueillir, à recevoir l'enfant qui vient, invite Aloys Jousten, Evêque de Liège, délégué auprès d'Action Vivre Ensemble (1). Le temps de l'Avent, qui culmine avec la fête de la Nativité, est approprié pour réfléchir à la façon dont nous traitons les enfants dans notre monde de grands. Durant cette année, la campagne de Vivre Ensemble va particulièrement nous sensibiliser à ces enfants qui souffrent de la pauvreté. Il y a ceux qui ne vont pas en vacances, ceux qui n'ont pas leur chambre rien que pour eux, ceux qui ont froid et faim... petites et grandes pauvretés parfois bien cachées".



Pour cheminer vers Noël, Action Vivre Ensemble propose aux personnes engagées dans leur communauté des pistes pour préparer et animer les célébrations de l'Avent dans la dynamique de la solidarité et de l'attention aux plus pauvres. De nombreux outils sont à leur disposition : des textes de méditation, un dossier pédagogique et un photo-langage destinés à favoriser la réflexion et l'expression sur l'enfance et les exclusions, un merveilleux conte pour enfants raconté sur CD... (2)

Cette campagne de sensibilisation se double d'une campagne de récolte de fonds. Les sommes recueillies, notamment via les collectes dans les églises les 10 et 11 décembre et les dons, sont destinées à soutenir 88 projets de lutte contre l'exclusion sociale en Wallonie et à Bruxelles. Cette année, l'accent a été mis sur des associations menant des actions et activités auprès des enfants : écoles de devoirs, maisons de quartier, haltes-garderies, ateliers, jardins communautaires, soutien à la parentalité... Grâce à elles, pour ces enfants, après est mieux qu'avant...

//JD

- (1) Vivre Ensemble est un service d'Eglise, mandaté par les évêques pour animer une campagne de solidarité durant l'Avent dans les communautés de Wallonie et de Bruxelles. Il fête ses quarante ans cette année.
- (2) "L'étrange invitation", conte écrit par Xavier Deutsch, raconté par Eric De Staercke et illustré - 6 EUR (livre et CD inclus).

>> Infos : 02/227.66.80. Les dons pour les projets peuvent être déposés sur le compte BE34 0682 0000 0990 de l'Action Vivre Ensemble.



Emploi Trop gros (petit, grand, malade...)? Exclu!

Selon un récent arrêt de la Cour du travail d'Anvers, l'exclusion automatique d'un emploi pour des raisons de santé ou de handicap est en contradiction avec la loi anti-discrimination.

L'information est passée assez inaperçue dans la presse, mais elle vaut son pesant d'or en matière de protection sociale, particulièrement dans le domaine de l'emploi. Elle concerne, au départ, une femme souffrant de diabète de type 1 (insulino-dépendante) travaillant au port d'Anvers. En 2008, cette magasinnière se porte candidate pour un poste l'amenant à marquer des conteneurs. Peu de temps après, elle s'entend dire qu'elle est médicalement inapte pour tout emploi dans l'infrastructure portuaire. Motif : son diabète.

La magasinnière fait valoir que sa maladie, jusque là méconnue de sa hiérarchie, ne l'a pas empêché de faire correctement son travail. Et qu'elle ne la handicaperait pas davantage pour sa nouvelle fonction. Mais le Tribunal du travail lui donne tort. Se

joignant alors à la plaignante, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme fait appel de cette décision. Et, il y a quelques jours, obtient raison sur toute la ligne. Non seulement la Cour du travail annule la décision d'exclusion de cette travailleuse pour le poste convoité (celle-ci obtient même une indemnité et peut postuler à nouveau), mais, en plus, elle annule la directive interne du port d'Anvers qui excluait a priori les candidats souffrant du diabète de type 1 de toute fonction portuaire.

La Cour valide donc l'avis du Centre, qui se prévalait de la loi dite "anti-discrimination" du 10 mai 2007. Elle valide le fait que, grâce aux techniques mé-

dicales, les diabétiques "stables" peuvent exercer la plupart des activités professionnelles sans que cela ne représente un risque de sécurité accru pour leurs collègues ou eux-mêmes. Par conséquent, l'attribution des postes en fonction des aptitudes médicales doit se faire au cas par cas, et non selon des critères exclusifs définis préalablement.

tudes médicales doit se faire au cas par cas, et non selon des critères exclusifs définis préalablement.

Au Centre pour l'égalité des chances, on souligne que la portée de cet arrêt dépasse de loin le cas des diabétiques et concerne toutes les personnes malades, handicapées ou ayant une caractéristique physique source d'exclusion. Et on y attend, confiant, la décision de justice portant sur un homme qui, souhaitant postuler pour un poste de chauffeur au TEC, a dû renoncer à cause d'un indice de masse corporelle trop sévère, spécifié dans la candidature. Ou, encore, le dossier de cette femme exclue d'un poste de commissaire à la police fédérale sous le prétexte que la fin de son traitement contre le cancer ne remontait pas à plus de deux ans...

//PHL



## Les élections congolaises Sous la loupe d'observateurs européens

Huit Belges envoyés par le Mouvement ouvrier chrétien (MOC) se sont envolés vers la République démocratique du Congo. Leur mission : y observer le déroulement des élections législatives et présidentielles qui ont eu lieu le 28 novembre dernier. Un événement qui révèle un désenchantement de la part de la population congolaise.

Deuxièmes élections libres en RDC depuis l'Indépendance : un nouveau président et 500 députés à choisir. Un vrai défi pour ce pays aux tensions multiples.

Pour veiller au bon déroulement de cet événement, l'EurAC, le réseau européen des ONG actives en Afrique centrale, a envoyé sur place 90 observateurs internationaux. Le matériel pour le suffrage est-il arrivé à temps? Le dépouillement s'opère-t-il dans de bonnes conditions? ... Autant de questions auxquelles ces observateurs, comme 3.000 autres observateurs congolais, se devaient d'être attentifs.

### Observations contrastées

"Dans la région de Kindu, à l'est du pays, explique Jacques Varrasse, ancien responsable de la coopération internationale à la MC de Hainaut Picardie, et observateur dans la région du Maniema, les élections se sont déroulées normalement : le matériel était disponible dans chaque bureau de vote. Nous les avons visités à la veille des élections et tout était arrivé à temps". Ce qui ne s'avère pas être le cas partout. Cet immense pays, de la taille de l'Europe occidentale ne pouvait se targuer d'être prêt pour le jour J : listes d'électeurs incomplètes, urnes et isolements manquants à beaucoup d'endroits, ouverture tardive des bureaux de vote...

Certaines régions ont connu le chaos assorti de rudes violences en raison de cette mauvaise préparation.

"Nous avons appris que des observateurs dépêchés à Boma (ouest du pays dans la province du Bas-Congo) ont dû être évacués hier en raison de vives tensions", ajoute Jacques Varrasse. "Mais ici, à Kindu, les élections se sont bien déroulées. Nous avons fermé les bureaux de vote entre 22h et 2h du matin, pour ensuite, entamer le processus de dépouillement".

### Des échos du dépouillement

Ces élections semblaient récolter un vif engouement de la part des Congolais : 32 millions personnes (soit, pratiquement, un Congolais sur deux) avaient demandé le renouvellement de leur carte d'électeurs. Finalement, plus d'un a été découragé le jour du vote. "A Kindu, seulement un peu plus de la moitié des électeurs inscrits sur les listes se sont présentés aux bureaux de vote, déplore l'observateur belge dans cette région. Un absentéisme révélateur de la désillusion des Congolais envers les responsables politiques. Parce qu'en termes d'accessibilité, les bureaux étaient, dans cette région, assez bien décentralisés". En effet, les promesses formulées par Joseph Kabila lors de son accession à la présidence en 2006 n'ont pas été tenues : le pays a-t-il enfin retrouvé la paix tant attendue? Les soins de santé sont-ils moins chers? Le marché de



© Jérôme Delay / Reporters

l'emploi s'est-il développé? ... Malheureusement, les réponses restent négatives. Et l'espoir d'un changement de président est ténu. "Le dépouillement a commencé cette nuit à Kindu, commente Jacques Varrasse. Pour l'instant, même si ce ne sont que des résultats très partiels, le Président actuel reste majoritairement en tête des suffrages de la région, devant ses principaux rivaux Etienne Tshisekedi et Vital Kamerhe. Par contre, au niveau législatif, les candidats du son parti (PPRD, parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie) n'obtiennent pas de très bons scores. Une perte de voix qui profite à d'autres listes et surtout à leurs candidates féminines".

### A suivre

Les élections de 2011 sont perçues par d'aucuns comme la légitimation du pouvoir en place. A l'heure où nous bouclons ces pages, les résultats ne sont pas encore connus. Mais selon certains, Joseph Kabila, qui finit son mandat le 6 décembre pro-

chain, rempilerait. Le candidat est de taille : sa photo est placardée partout, même dans les villages les plus reculés et il est presque assuré d'avoir gagné l'est du pays, sa région d'origine. Pendant son mandat, il s'est arrangé également pour mettre toutes les chances de son côté : il a réussi à modifier la Constitution pour supprimer la tenue d'un second tour lors des élections présidentielles. L'opposition n'est donc plus en mesure de se solidariser lors de ce deuxième round. Avec un tel scénario, le président pourrait être élu sans recevoir la faveur de la majorité des Congolais.

Dans ce contexte un peu bancal, les observateurs européens et congolais ont pris de nombreuses notes dont ils feront part notamment à la Commission électorale nationale indépendante (CENI) en RDC. Ils communiqueront également leurs conclusions à la presse congolaise et internationale dans les jours à venir.

//NT

## Amiante Un jugement implacable

Le premier procès belge intenté par une victime "environnementale" de l'amiante s'est conclu par une lourde condamnation d'Eternit.

On n'achète pas le silence des victimes. C'est l'un des enseignements du procès qui vient de se terminer devant le Tribunal civil de Bruxelles. Celui-ci vient de condamner la société Eternit à verser 250.000 euros de dédommagement aux enfants survivants de Françoise Jonckheere, victime "environnementale" de l'amiante dans les années septante et quatre-vingt. Peu avant son décès, en 2000, cette dame ayant vécu à Kappelle-op-den-Bos, où se fabriquait l'asbeste-ciment, s'était vu promettre une somme de 43.000 euros par Eternit en échange de l'arrêt de son action en justice contre la société. Elle avait refusé.

Ce jugement est une claque pour Eternit (qui ira très probablement en appel). En effet, le tribunal ne s'est pas contenté de réfuter la prescription des faits, soutenue par la défense. Il a aussi relevé, dans le chef de la société multinationale, "le cynisme incroyable avec lequel des



© ABEVA

connaissances scientifiques ont été balayées par l'appât du gain". Il a aussi estimé – et c'est une première dans le monde judiciaire – que la firme a voulu "combattre les initiatives légales en vue de la protection de la santé publique". Le juge fait ainsi

référence au lobbying exercé par ses dirigeants auprès des mondes politique et scientifique pour minimiser les effets du produit et pour retarder les réglementations limitant ou interdisant son usage. Enfin, d'une puissance symbolique exemplaire, ce ju-

gement reconnaît les souffrances des familles frappées par une maladie – le mésothéliome, notamment.

Du côté de l'Abeva, l'association qui soutient les victimes de l'amiante, on estime que ce jugement devrait inciter d'autres malades à tenter de faire valoir leurs droits en justice face à Eternit. Sur le plan légal, l'association estime urgent de supprimer la disposition selon laquelle toute personne ayant accepté l'intervention du Fonds amiante ne peut plus se retourner en justice contre celui qu'elle estime responsable de sa maladie (le plus souvent l'employeur). Déjà, des voix parlementaires s'élèvent pour réclamer l'augmentation de la contribution payée par les employeurs au Fonds amiante, lorsque ceux-ci ont été condamnés définitivement. Ce qui, rappelons-le, n'est pas encore acquis dans le cas d'Eternit, vu la possibilité d'appel...

//PHL

### > La Sécu pour un étranger

Le SPF Sécurité sociale et la Banque Carrefour proposent un nouvel outil : "Coming2Belgium". Ce portail s'adresse aux étrangers qui ont l'intention de résider pour une longue période en Belgique, et aux Belges qui reviennent au pays après avoir résidé longtemps à l'étranger. L'internaute est invité à sélectionner une nationalité, un pays d'origine et un statut ainsi que le thème souhaité (allocations familiales, pensions, frais médicaux, incapacité de travail, cotisations sociales...). Un outil similaire, "Leaving Belgium", existe aussi pour les Belges désireux d'aller habiter, travailler ou étudier à l'étranger.

RENS. : WWW.COMING2BELGIUM.BE

### > Films documentaires belges

Les films belges du festival "Filmer à tout prix 2011", festival du film documentaire orchestré par le GSARA, sont disponibles en téléchargement légal, jusqu'au 17 décembre. Au total, une vingtaine de films issus des trois sélections : compétition belge, compétition premières œuvres et écrans parallèles. Prix : 1,99 EUR le film.

RENS. : WWW.UNIVERSCINE.BE

### > La Croix-Rouge cherche des volontaires

La Croix-Rouge lance un appel aux volontaires pour son service d'intervention psychosociale urgente (Sisu). Ce service s'active pour atténuer la souffrance humaine des personnes impliquées lors d'événements critiques (braquage, agression, accident, inondation...). Aucune formation particulière n'est requise. Les volontaires seront formés pendant 4 WE. Les provinces de Luxembourg et du Hainaut manquent particulièrement de bénévoles.

RENS. : 02/371.31.11. - SISU@REDCROSS-FR.BE

### > Sortir du chômage en créant son emploi

La brochure "Clés pour sortir du chômage en créant son emploi", éditée par le SPF Emploi, vient d'être mise à jour. Elle constitue un guide pour les demandeurs d'emploi, futurs indépendants. Qu'est-ce que le statut d'indépendant? Quelles sont les formations proposées aux chômeurs désireux de créer leur emploi?... Une présentation des avantages et des risques permet ainsi de mieux se préparer à créer son emploi.

RENS. : LA BROCHURE PEUT ÊTRE OBTENUE GRATUITEMENT AU 02/233.42.14. OU TÉLÉCHARGÉE/COMMANDÉE SUR WWW.EMPLOI.BELGIQUE.BE

### > Projets de lutte contre la pauvreté

Le Fonds Pauvreté soutient des projets qui luttent contre la pauvreté sous toutes ses facettes. Il lance un appel aux associations et institutions qui s'adressent aux plus pauvres et veulent mettre en œuvre un projet novateur de lutte contre la pauvreté. Le montant du soutien par projet s'élève à 12.500 euros. Date limite d'introduction des dossiers : 31 mars 2012.

RENS. : 02/549.02.54. - HTTP://DOSSIER.KBS-FRB.BE

Campagne du CIEP-MOC

# Que la course au profit expire, pour que la planète respire...

Ma rue, mon quartier, mon village, ma ville, ma région... Mais aussi la Wallonie, Bruxelles, la Belgique, l'Europe, la Planète. Chacun et chacune d'entre nous vit ces différentes échelles de territoire au gré de ses activités de travail, de ses loisirs ou de ses relations familiales et sociales. Nous en sommes plus ou moins conscients. Parfois, nous y sommes engagés à travers des actions. Mais quels impacts l'aménagement de l'espace a-t-il sur notre quotidien?

Ci-dessous, des extraits d'un dossier réalisé par le Mouvement Ouvrier Chrétien (1).

**S**ans que nous en soyons toujours conscients, l'aménagement du territoire occupe une place centrale dans notre vie. Des décisions aussi diverses que la création d'une zone d'activités économiques ou l'installation d'un centre commercial ont des répercussions importantes sur notre vie quotidienne. De plus, l'addition de micro-décisions peut avoir un poids significatif. C'est le cas lorsque la juxtaposition d'habitations le long des routes détruit les paysages, empêche une véritable desserte en transports publics et oblige d'avoir recours à la voi-

ture pour accéder aux écoles et aux lieux de travail.

Nous ne sommes pas impuissants face à ces enjeux. Quels sont-ils? En vrac: une gestion parcimonieuse du sol, une mobilité durable, une nouvelle politique forestière et agricole, une politique de la ville, des instruments d'interventions foncières et, enfin, la réutilisation du patrimoine bâti et du capital urbanistique des villes et des villages. En tant que citoyen, nous pouvons réagir lors des enquêtes publiques, dans les commissions consultatives d'aménagement du territoire (CCAT) et de la mo-

bilité, dans les programmes communaux de développement rural, les plans de mobilité, les schémas de structure, etc. C'est souvent dans ces lieux-là qu'il est possible de décrypter les raisons et les motivations des projets qui nous sont proposés, mais aussi de proposer des alternatives qui réduisent les inégalités sociales et environnementales. Publié dans divers journaux du MOC et des organisations qui le constituent, ce dossier, baptisé "Odyssée de l'espace" territorial, souhaite montrer que des choix sont réalisables et soutenables s'ils sont portés collectivement.



© Pascal Broeze/REPORTERS

## Territoire et agriculture soumis aux impératifs économiques?

### Le constat

Entre juin et août 2011, quatre inondations ont entraîné des coulées de boue dans la même rue d'Orp-le-Grand (Brabant wallon). Quatre fois, il a fallu tout nettoyer. Une des causes: des champs de cultures où l'on avait arraché les haies. Sans plus aucune retenue, l'eau s'est donc écoulée en entraînant la terre arable.

Comme les prix des produits agricoles ne sont jamais revus à la hausse, les agriculteurs sont pressés comme des citrons pour produire toujours davantage. De plus, les terres font l'objet de convoitise et sont de plus en plus souvent reconverties en zones urbanisables. De ce fait, l'ensemble des citoyens paie les dégâts de ce type d'agriculture: impacts environnementaux, aliments d'une qualité irréprochable sur le

plan de l'hygiène mais sans saveur, surendettement et stress des agriculteurs. Ceux qui se sont suréquipés pour s'engager dans cette course à la production et à la compétition en viennent à écraser leurs voisins, pour continuer à envahir les marchés de produits alimentaires à bas prix.

### Comment agir?

Depuis le début des années 1970, une autre forme d'agriculture s'est développée. De nombreux paysans et citoyens ont créé de petites structures de circuit court avec des méthodes respectueuses de l'environnement et de l'homme. Lentement mais sûrement, cette agriculture biologique et de terroir progresse. Des groupements de producteurs, des groupements d'achats, des organisations environnementales et d'éducation permanente soutiennent l'émergence de ce

nouveau modèle. Malgré le travail des lobbyistes des grandes sociétés agro-industrielles et leur puissante influence sur les institutions européennes, la politique agricole commune européenne est petit à petit remise en cause. A l'avenir, il faudrait beaucoup mieux réguler les marchés de produits agricoles, faire en sorte que la politique d'affectation du sol soit plus soucieuse de préserver les terrains existants, permettre l'accès à la terre pour de nouveaux agriculteurs, etc. Autres types de réponses: la stabilisation des prix équitables pour les producteurs avec des exigences environnementales, la mise en place d'échanges commerciaux équitables, le rééquilibrage entre la culture et l'élevage, etc. Combats politiques et émergences des petites structures de circuits courts sont les deux facettes de cette nouvelle lutte sociale.

## Un aménagement du territoire pour quels logements?

### Le constat

Qu'il soit privé ou social, le logement est de plus en plus régi par des normes les plus diverses. Au cours des dernières années, ce sont les normes énergétiques qui, à juste titre, ont été dopées.

Pourtant, à quoi cela sert-il d'avoir un logement énergiquement performant s'il est localisé loin de l'école, des commerces et d'autres services publics et privés, loin du boulot, nécessitant ainsi une importante dépense énergétique pour se déplacer et imposant des contraintes en termes de temps?

A quoi cela sert-il d'avoir un logement répondant aux normes techniques si c'est pour être isolé, dans un lieu sans diversité (par exemple, dans un quartier périurbain exclusivement résidentiel ou un quartier de bureaux) ou dans un environnement social trop homogène (dans certains lotissements, les habitants vieillissent en même temps)?

Les logements seront de plus en plus diversifiés, de par leur taille et leur agencement. Parce que les modes de vie évoluent (notamment avec la croissance du travail à domicile), parce que les besoins des personnes âgées sont différents de ceux des plus jeunes, parce que les contraintes foncières imposeront la transformation en logements de toutes sortes de bâtiments (anciens bâtiments industriels,

bureaux, etc.), la construction de tours de conception nouvelle, l'occupation des "friches" urbaines (espaces au-dessus d'autres bâtiments ou coincés entre deux bâtiments).

Soulignons aussi ce constat: le logement à vie, c'est fini. Parce que les ménages se séparent et se recomposent. Parce qu'on trouve du boulot ailleurs. Parce que le logement familial est devenu trop inconfortable à 75 ans...

### Comment agir?

Un aménagement du territoire intelligent devrait idéalement veiller à une bonne répartition spatiale des services de toute nature nécessaires à la vie moderne (achats, loisirs, santé, sports...); mêler harmonieusement logements, lieux de travail, commerces, écoles, etc.; densifier l'occupation du sol pour des raisons énergétiques et de cohésion sociale; assurer la diversité des logements (logements privés et publics, logements adaptés, intergénérationnels...) pour permettre, par exemple, à une personne âgée de migrer vers un autre logement dans son quartier; offrir la proximité d'espaces de vie communautaire (parcs, salles communales, jardins collectifs, centres d'accueil de jour pour personnes âgées...). D'ores et déjà, de très nombreuses associations défendent ces différents enjeux et interpellent les responsables politiques pour les sensibiliser à ces réflexions.

## Au travail sans voiture

### Le constat

Le développement territorial de ces dernières décennies a très souvent privilégié la séparation des fonctions (zones d'activités économiques, d'habitat et de loisirs, des campus scolaires et des zones commerciales). Ce type d'urbanisation a provoqué le recours accru à la voiture, notamment pour se rendre sur son lieu de travail. Les alternatives à la route y sont quasi inexistantes et, lorsqu'elles existent, elles sont soit ignorées soit incompatibles avec les horaires de travail.

En rendant la voiture indispensable, cette situation entraîne un recrutement des travailleurs de plus en plus difficile, en particulier pour les intérimaires. C'est aussi le cas pour les stagiaires, les jobistes et de façon générale les bas salaires puisque la part du budget consacrée au transport ne cesse d'augmenter.

### Comment agir?

A moyen terme, le développement d'alternatives à la voiture deviendra un important facteur de compétitivité pour les entreprises. En attendant, des solutions collectives sont possibles, comme le soutien aux politiques de mixité des activités et de densification, le développement d'alternatives à l'échelle d'une entreprise, la création d'une banque de données covoiturage commune, l'amélioration des accès vélos et piétons, l'adaptation des horaires des bus, la mise à disposition d'une information précise sur les alternatives à la voiture, etc. Il est également possible de participer aux consultations, de s'intéresser aux projets de développements régionaux, de donner son avis dans les commissions qui travaillent la question dans sa commune, d'interpeller le conseiller en mobilité de celle-ci, de faire partie d'un comité de village ou de quartier...

(1) Le Mouvement Ouvrier Chrétien rassemble et est le porte-parole politique de ses organisations constitutives: CSC, Mutualité Chrétienne, Vie Féminine, les Equipes Populaires, la JOC et la JOCF.

>> Ces textes sont issus d'un dossier réalisé par le CIEP, le mouvement d'éducation permanente du MOC. Avec Luc Maréchal, Bénédicte Vellande, Philippe Defeyt, Thierry Laureys, Héliane Spitaels.

Si vous voulez agir ou réagir: [www.ciep.be](http://www.ciep.be), onglet "campagne" ou par voie postale (CIEP, chaussée de Haecht 579 à 1030 Bruxelles).



## Plaisirs ludiques

## Qui vient jouer ce soir ?

Saint Nicolas n'est pas encore vraiment reparti... Et Père Noël s'apprête à enfourcher son traîneau. En cette période de fêtes, les jeux sont partout dans les maisons et les magasins. Le mois de décembre semble donc idéal pour se retrouver en famille autour des jeux et jouets, et passer ainsi de bons moments.

En bois, de société, vidéos, de construction, coopératifs..., les jeux et jouets se déclinent sous toutes les formes et pour tous les goûts. A l'heure actuelle, l'offre dépasse tout entendement. Entre 700 et 800 jeux de société sortent chaque année. A l'approche des fêtes, les catalogues des magasins en débordent. Mais sont-ils réservés à la jeune génération ? "Il n'y a pas d'âge pour jouer, s'exclame Michel Van Langendonck, président de l'asbl Ludo. Le jeu n'est pas réservé à l'enfance. Certains adolescents, parfois sous la pression des adultes, les délaissent, sous prétexte que 'c'est réservé aux petits'. Ces jeunes sont alors un peu perdus; ils n'ont plus d'exutoire ludique pour se défouler, tester leurs limites et celles des autres dans un monde irréel où les conséquences de leurs actes n'existent pas."

**Pour apprendre un peu de la vie**  
Le jeu reproduit les mécanismes inhérents à la société. Ainsi dès sa naissance, l'enfant en apprend ses lois et son fonctionnement. Les règles, le respect des autres, les négociations entre les partenaires... se retrouvent dans ces loisirs, comme dans la vie réelle. Apprendre à perdre, à gagner, à être fair-play... est très important dans le développement de chacun. "Evidemment, un enfant n'apprend pas tout, tout de suite, précise Michel Van Langen-

donck. Les jeux à règles ne doivent être apprivoisés qu'à partir de cinq, six ans. Et intégrer cette dimension de règlement prendra du temps. Il ne faut pas trop vite cataloguer un enfant qui ne suit pas les règles. Il se sentirait exclu de ce genre d'activités et donc cultiverait, parfois à vie, un rejet pour les jeux."

**Pour s'amuser ensemble**

Aïcha, 12 ans, joue régulièrement avec son frère et sa maman.

"C'est super gai." Et sa mère renchérit : "J'ai toujours essayé de préserver ces moments de complicité. On se retrouve souvent en famille autour des jeux. On passe de bons moments ensemble." Des rires, des cris... sont

au rendez-vous autour de la table. Aujourd'hui, c'est Aïcha qui gagne contre sa maman. Les adultes ne sont pas toujours les plus forts. Certains jeux demandent de leur part de réveiller l'enfant qui sommeille en eux : se déguiser, jouer les yeux bandés à tâtons... met parfois les parents dans des situations cocasses qui font bien rire leur progéniture. Il ne s'agit pas de prendre à la légère les jeunes joueurs. La concentration est au rendez-vous.

Le pédopsychiatre français Maurice Berger préconise aux parents un quart d'heure de jeux par jour avec leurs enfants : "Ils n'iraient ainsi pas trop mal. Il pousse la réflexion



Jouer en famille : des moments de complicité avant tout.

Apprendre à perdre, à gagner, à être fair-play... est très important dans le développement de chacun

jusqu'à affirmer qu'une France qui jouerait avec ses enfants de moins de deux ans pendant quinze minutes par jour, la télévision éteinte, serait une France moins violente." (1) Certains adultes rétorqueront qu'avec le rythme de vie qu'ils s'imposent, se poser avec leurs enfants et partager ces moments devient impossible. Pourtant, il ne faut pas disposer de longues heures d'oisiveté pour se prêter aux jeux. Ceux-ci peuvent s'improviser dans la cuisine, au moment du repas ou dans le bain, dans la voiture en rentrant du travail ou de l'école. Michel Van Langendonck explique que "jouer avec un objet 'jeu' n'est pas toujours nécessaire. Les plus compliqués et bien chers ne sont pas toujours ceux qui amusent les enfants. Ceux-ci recherchent les moments de complicité avec leurs parents d'abord et avant tout." Improviser un "ni oui, ni non" dans les embouteillages ou donner vie au canard en plastique flottant dans la baignoire peut parfois être tout aussi apprécié des chérubins.

**Des moments pour jouer plutôt que des jouets !**

Jouer reste avant tout un plaisir à partager par tous. "C'est un état d'esprit, continue le président de l'asbl Ludo. Si les parents prennent du plaisir pendant les parties de jeux, ils trouveront facilement du temps pour se consacrer à cette activité. Ils ne le feront pas seulement pour leur progéniture mais, aussi, pour leur propre épanouissement. Certains adultes se dédouanent de cette 'tâche' en offrant des jouets à leurs enfants. Mais en faisant ce cadeau, ils induisent la promesse de jeu et de moments partagés avec eux. Ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas."

Prendre du plaisir ensemble, voilà la base de tous les moments ludiques. Inutile de vouloir à tout prix trouver des jeux à buts éducatifs ou de formation... Ils risqueraient de désintéresser petits et grands. Selon Jean Epstein, psychosociologue français, l'enfant ne joue pas pour apprendre mais il apprend parce qu'il joue. Des jeux pour conjuguer ou calculer..., ce

ne sont plus vraiment des jeux. Ce sont des supports à l'apprentissage qui peuvent être exploités dans l'enseignement ou dans un but pédagogique, mais pas pour la détente. Avec des règles trop complexes ou orientées vers le didactique, le plaisir disparaît.

Cultiver ces moments de bonheur partagé reste important pour petits et grands. Jouer en famille, c'est maintenir les liens entre ses membres, c'est apprendre à mieux se connaître. Même le philosophe Nietzsche disait que chaque homme cache en lui un enfant qui veut jouer. Le laisser s'exprimer fera le bonheur de toute la famille. Une soirée "jeux" remplacera parfois une bonne discussion dans laquelle chacun trouve sa place.

// VIRGINIE TIBERGHIE

(1) Maurice Berger, *Voulons-nous des enfants barbares?*, Ed. Dunod, 2008, 243 p.

## La ludothèque, une caverne d'Ali Baba

Paradis pour petits et grands, les ludothèques sont des lieux où un maître-mot s'affiche : "jouer". Pas question ici de s'ennuyer. Des jeux de société moins connus aux grands classiques, en passant par des petites voitures, des playmobil®, il y en a pour tous les goûts.

**Pousser la porte d'une ludothèque, c'est découvrir un autre monde.** Du sol au plafond, les jeux débordent des étagères. "Toutes les ludothèques n'ont pas les mêmes moyens financiers, précise tout de même Sophie Hanozet, permanente à l'asbl Ludo, l'association des ludothèques et ludothécaires de la Communauté française. Certaines achètent régulièrement de nouveaux jeux pour offrir une plus large gamme. D'autres se débrouillent en chinant des jouets en bon état et complets pour les ajouter à leur collection."

Si la ludothèque possède un assez grand espace, les plus petits mais aussi les plus grands peuvent y tester les jouets. Même si l'on ne se connaît pas, c'est l'endroit idéal pour rencontrer de nouveaux compagnons de jeux, le temps d'une partie.

En attendant la fin du travail de sa maman, Charles, cinq ans, vient

jouer tous les mercredis après l'école avec sa baby-sitter. Des moments privilégiés pendant lesquels il se défoule en jouant. Quand un jeu plaît au petit garçon, il lui arrive de le recommencer sans cesse. Certains jours, sa mère l'autorise à en louer un ou deux pour prolonger ce plaisir avec ses parents et sa petite sœur à la maison. Car la ludothèque fonctionne selon le même principe qu'une bibliothèque : la location. Il suffit d'une inscription, à un prix modique, auprès de l'établissement. Lors de chaque prêt, une somme minimale (entre 0,5 et 2,5 euros) sera réclamée. Cette démocratisation rencontre un des buts premiers de ces endroits : être ouvert à tous et rendre le jeu accessible aux petits budgets. "On constate malheureusement que les publics plus fragilisés fréquentent peu ou pas les ludothèques, poursuit Sophie Hanozet. Les ludothécaires essaient alors d'aller à la rencontre de ces familles en organisant des ateliers

jeux..." La pro-activité des ludothécaires envers leur public est de rigueur. Ils essaient de créer un climat accueillant qui invite à découvrir les jeux.

Fréquenter une ludothèque, c'est aussi s'inscrire dans une démarche de développement durable. Généralement, à la maison, les pièces de vie et salle de jeux des enfants sont envahies par des bonshommes, pions, pièces et blocs en tout genre. Certains jouets parmi eux ne seront utilisés qu'une ou deux fois... ou parfois même jamais. Les emprunter permet aux enfants de pouvoir renouveler régulièrement leur stock... Pas le temps donc de s'en lasser. L'air de rien, le partage, le respect pour les objets... s'imisce en toile de fond des ludothèques. Et si l'enfant réclame de louer souvent le même jeu, alors les parents peuvent envisager de l'acheter, convaincus qu'il ne restera pas au fond d'une armoire.

// VT

>> Infos : 02/733.85.00 - [www.ludothèques.be](http://www.ludothèques.be)

## Accro aux jeux vidéos

Beaucoup de parents se désespèrent de voir leur progéniture accrochée aux manettes de leur console de jeux ou au clavier de leur ordinateur. Les jeux vidéos sont-ils bons pour le développement de l'enfant ? Ou au contraire, faut-il les bannir complètement des foyers ?

Les mœurs évoluent, les jeux aussi. L'ordinateur et les consoles sont apparus il y a quelques années et ont donné naissance à un nouveau type de loisirs. Ils ont vite trouvé un public friand de ces jeux par images, dirigés par des manettes et même aussi par les mouvements du corps. La génération des jeunes parents a grandi avec ces jeux vidéos, celle d'avant les a vus évoluer dans les mains de leurs enfants. "Les adultes doivent faire l'effort de s'y intéresser, insiste Michel Van Langendonck, président de l'asbl Ludo. Tout n'est pas à rejeter dans le jeu vidéo. Mais rien n'est bon à excès." Comme ce genre de jeux est prenant (avec l'image, la tension régnante...), il pourrait rapidement créer une addiction. "Si un enfant ne peut se passer des heures sur ordinateur ou console, les parents peuvent lui proposer des moments exclusivement réservés à d'autres types de jeux, poursuit le président de l'asbl. Je suis sûr que, même s'il rechigne au début, il va s'épanouir et trouver son bonheur dans cette alternative. Ce sont des plaisirs complémentaires. Et les 'jeux traditionnels' ne sont pas ringards." En s'adonnant aux jeux, qu'ils soient vidéos ou non, on développe certaines aptitudes : le goût du défi, la stratégie, la prise de décision rapide, les réflexes, l'anticipation, l'esprit d'observation, la persévérance, le respect des règles (1). Seule la convivialité manque dans les jeux vidéos, à moins d'y jouer à plusieurs. Avis donc aux amateurs...

// VT

(1) Couples et Familles asbl, *Qu'est-ce que le jeu?*, dans *Le jeu, l'imaginaire, les relations*. Ed. Feuilles familiales, dossier n°77 (3<sup>ème</sup> trimestre 2006), 96 p.



© Philippe Turpin/Belpress

## Baromètre MC des coûts à l'hôpital

## La chambre individuelle quatre fois plus chère!

La facture globale du patient a diminué en 2010. C'est ce que révèle le baromètre, réalisé chaque année par la Mutualité chrétienne (MC). Cependant, un séjour en chambre individuelle coûte, en moyenne, 970 euros plus cher qu'en chambre commune. Limiter les suppléments d'honoraires et rendre automatique par défaut le choix d'une chambre commune : telles sont les revendications de la MC.

Un séjour à l'hôpital coûte en moyenne 282 euros en chambre commune et 1.250 euros en chambre individuelle. Cette importante différence de prix est imputable pour trois quarts aux suppléments d'honoraires (soit le montant que les médecins facturent en plus du tarif officiel), un quart étant à attribuer aux suppléments de chambre, justifiés par le service additionnel offert au patient (1).

La différence entre les factures des deux types de chambre s'accroît chaque année. En 2005, elle était de 752 euros. En 2010, elle s'élève à 970 euros. Entre 2009 et 2010, la différence a augmenté de 7%. "L'importance du choix de la chambre n'a jamais été aussi grande. Cette évolution doit absolument être corrigée", déclare Jean Hermesse, secrétaire général de la MC.

Les plus fortes augmentations s'observent dans un petit groupe d'hôpitaux qui majorent systématiquement le coût d'un séjour en chambre individuelle (2). Ces hôpitaux semblent se détourner ré-



© Michel Houet/Belpress

solument de soins de santé solidaires et s'adressent à des personnes ayant la capacité de payer. Les revenus ainsi obtenus sont utilisés pour offrir des conditions salariales attractives à des médecins jouissant d'une bonne réputation.

La Mutualité chrétienne plaide pour une limitation des suppléments d'honoraires en chambre individuelle à 100% du tarif officiel. Elle demande aussi que le choix d'une chambre commune soit acté par défaut pour chaque patient, sauf si ce dernier fait explicitement le choix d'une chambre individuelle. Jean Hermesse commente : "Nos membres nous signalent régulièrement avoir été soumis à une pression pour choisir une chambre individuelle. Le patient qui va être hospitalisé se sent souvent vulnérable et ne veut pas compromettre sa relation avec le médecin. Le choix d'un type de chambre ne peut en aucun cas influencer la qualité des soins dispensés".

// ANNE CORNEZ ET MURIEL WANTIER

(1) Les suppléments de chambre sont supprimés depuis 2010 en chambre à deux lits.

(2) Dans le top 10 des hôpitaux belges les plus chers en chambre individuelle, on trouve, par ordre décroissant : le CHIREC (6 implantations en Brabant wallon et à Bruxelles), le Centre Hospitalier St Vincent &amp; Ste Elisabeth (Liège), l'Hôpital Erasme (Bruxelles), la Clinique Ste Anne - St Rémi (Bruxelles), la Clinique Louis Caty (Baudour), les Cliniques Universitaires St-Luc (Bruxelles), le Centre Tivoli (La Louvière)...

## Cinq recommandations pour éviter les surprises

> Choisir en connaissance de cause une chambre individuelle ou non.

Les informations à propos du coût des différents types de chambre sont disponibles sur la déclaration d'admission que le patient doit signer au plus tard au moment de son admission.

> Demander à son médecin une estimation du coût du matériel médical.

Lors d'une intervention chirurgicale, le coût du matériel médical (implants ou matériel restant présent dans le corps) peut être élevé.

> Comparer les tarifs des hôpitaux sur [mc.be/hospitalisation](http://mc.be/hospitalisation) (voir explications ci-dessous).

Et ensuite seulement choisir son hôpital, si possible.

> Demander les tarifs des "frais divers".

Télévision, téléphone, internet, repas pour l'accompagnant ...

> Apporter sa facture à sa mutualité avant de payer.

Le conseiller mutualiste peut expliquer le contenu de la facture. En cas de facture exagérée ou erronée, le service Défense des membres de la MC peut prendre contact avec l'hôpital pour la contester.

## Hôpitaux : un module comparatif très instructif

Le site de la Mutualité chrétienne, [www.mc.be](http://www.mc.be), propose un module qui permet de comparer simultanément les pratiques tarifaires de quatre hôpitaux au choix. Il suffit de sélectionner les établissements, ainsi que le service et le type de chambre pour lesquels l'information est recherchée.

Pour lire les tableaux plus facilement, les chiffres respectent une légende de couleur :

> rouge : Les tarifs pratiqués par cet hôpital se trouvent parmi les 25% des hôpitaux les plus chers.

> orange : Les tarifs pratiqués se trouvent parmi les 25% des hôpitaux avec des tarifs moyens.

> vert : Les tarifs pratiqués se trouvent parmi les hôpitaux les moins chers (en-dessous de la médiane).

Les montants sont des moyennes constatées sur base des factures de 2010. Ils ne constituent pas un engagement : la facture peut être plus ou moins élevée selon la lourdeur de l'intervention, le conventionnement ou non des médecins, le type de matériel, la durée de séjour...

Si les valeurs de l'hôpital choisi sont rouges ou oranges, la MC recommande d'être vigilant et de demander plus d'informations sur les suppléments afin d'éviter de mauvaises surprises. Si elles sont vertes, cela n'empêchera pas toujours la facture d'être élevée (puisqu'elle dépend de la gravité de l'état de santé, de la durée du séjour...) mais elle sera relativement moindre, pour la même intervention, par rapport à des hôpitaux en rouge ou en orange.

6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat

Lors de la conclusion de l'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'Etat, on a beaucoup négocié et se dire "réjouis et satisfaits par cet accord équitable". S'il représente sans nul doute un compromis entre partis flamands et francophones mais aussi entre des conceptions bien différentes, les transferts de compétences en sécurité sociale ont de quoi inquiéter. Explications.

**BHV. Trois lettres qui ont été au centre des négociations et crispations pour une réforme de l'Etat**, depuis que nous sommes passés aux urnes en juin 2010. Un temps infini. De très longs mois de crise politique dont on ne voyait pas la fin. Le 11 octobre dernier, enfin, les partis libéraux, centristes, socialistes et écologistes du nord et du sud du pays accouchaient d'un accord institutionnel jetant les bases d'une sixième réforme de l'Etat (1). Dans les premiers commentaires relatifs à cet accord, la scission de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde a occupé quasi toute la place, les transferts de compétences fédérales aux Régions et Communautés étant simplement présentés comme équilibrés par les négociateurs politiques. Et pourtant, le réveil est rude. Les principales compétences transférées touchent, de près ou de loin, aux mécanismes de la sécurité sociale et, comme le dit la Centrale nationale des employés (CSC-CNE), "elles mettent à mal la solidarité interpersonnelle. Celle-ci est diluée dans des mécanismes complexes de transfert de politiques sans réglementations, de compétences sans les budgets, voire encore bafouée à l'occasion de véritables scissions de pans entiers de la sécurité sociale" (2). Fallait-il payer si cher cette scission ? Fallait-il aller vers un démantèlement de la sécu ?

## Coller aux besoins de la population?

Défédéraliser les allocations familiales et les soins de santé : cette revendication de la défunte Volksunie, vieille de vingt ans, l'ensemble de la classe politique flamande (à l'exception de Groen!) a fini par la faire sienne. Et à l'imposer, du moins partiellement pour ce qui concerne les soins de santé, aux partis francophones. En échange d'un bon compromis sur la scission de BHV? Pour éviter l'implosion du pays? Peut-être. Toujours est-il que pour la première fois dans l'histoire de nos réformes institutionnelles, un pan entier de la sécurité sociale est scindé, celui des prestations familiales... On est en droit de se demander si un doigt n'est pas, maintenant, placé dans un engrenage...

Comme l'a rappelé Béa Cantillon, directrice du Centre de Politique sociale "Herman Deleeck" de l'Université d'Anvers, lors d'une récente conférence donnée sur la réforme de l'Etat et ses conséquences sur la sécurité sociale (3), les exigences de scission de la sécu, exprimées par certains au nord du pays, se sont toujours inscrites dans une logique de lutte contre les transferts sociaux entre la Flandre et la Wallonie. "Ces transferts sont importants mais ils s'expliquent en grande partie par des facteurs démographiques et économiques, plaide-t-elle. Par ailleurs, ils vont en diminuant, notamment en raison du vieillissement de la population, plus important en Flandre qu'en Wallonie". Autre argument invoqué au Nord en faveur de la dé-fédéralisation à tout crin : la nécessité de rendre homogènes les compétences pour plus de cohérence dans les décisions politiques et pour coller davantage aux besoins de la population.

Force est de constater que les transferts décidés dans le cadre de cette sixième réforme n'ont pas grand-chose à voir avec cet argument. Un seul exemple : l'accueil résidentiel des personnes âgées est transféré aux régions, les soins à domicile restant de la compétence fédérale. Il y en a beaucoup d'autres... La responsabilisation des entités fédérées, une notion chère aux yeux de la majorité des partis néerlandophones, sert de corollaire à cet argument. Ainsi, par exemple, puisque la Communauté française a décidé de porter les masters de l'enseignement supérieur universitaire à cinq ans (la Flandre les laissant majoritairement à quatre ans), augmentant ainsi d'un an le bénéfice d'allocations familiales pour

les étudiants, les partisans de la responsabilisation estiment normal que la Communauté française assume financièrement les conséquences de ce choix. D'où l'exigence de communautariser les allocations familiales. Etonnamment, ce raisonnement semble bel et bien à géométrie variable. Ainsi par exemple, le succès du crédit-temps et des congés thématiques est nettement plus grand au nord qu'au sud du pays en raison du fait que la Région flamande offre aux salariés des primes supplémentaires, incitatives de la mesure. Mais là, pas question de responsabilisation ou de scission...

"La sécurité sociale est clairement utilisée comme levier pour faire bénéficier les Communautés de nouvelles compétences, analyse Béa Cantillon. Il ne s'agit pas de répondre à un problème, ni d'améliorer le système - que du contraire puisqu'on le complique, avec de grandes incohérences et interrogations - mais de prouver que la Flandre peut, de manière autonome, développer une protection sociale propre. La mise sur pied de l'assurance dépendance par le gouvernement régional flamand, en 1999, répondait déjà à cette volonté et constituait les premiers pas vers une sécurité sociale flamande. Or, on a appris de ce système qu'il est source d'insécurité juridique, d'incohérence et d'immobilisme". Mais rien n'y fait apparemment. La machine nationaliste est lancée. Peu importe que l'on détricote des systèmes performants, efficaces, que l'on réduise les bases de la solidarité, y compris pour les néerlandophones.

Peu importe que les scissions coûtent énormément d'argent par le développement de nouvelles administrations (personne ne s'est aventuré à les chiffrer) à une époque où les déficits budgétaires sont déjà dans le rouge. Peu importe que l'on s'apprête à vivre une dizaine d'années très chahutées, le temps que les scissions s'opèrent sur le terrain (rien que celle de l'ONEM a mis dix ans à être digérée). Peu importe, sans doute, que "le social" recule dans l'ensemble du pays.

## Une concertation sociale en péril

Le transfert de matières qui relevaient jusqu'ici de la sécurité sociale comporte un autre risque : celui de briser le mode de gestion paritaire du système qui en faisait sa spécificité, sa richesse, et le mettait à l'abri de l'ingérence des gouvernements successifs.

En effet, notre sécurité sociale est basée sur le modèle bismarckien : l'Etat (parlement et gouvernement) détermine un cadre global (lois et budget). Mais les différentes branches de la sécu sont gérées paritairement par les interlocuteurs sociaux (organisations patronales et syndicats). Ensemble, ils disposent d'un pouvoir d'initiative et de décision pour définir les besoins à prendre en compte et les moyens à mettre en œuvre pour

## Emploi : cohérence ou dumping?

Les politiques d'activation, de sanction et de contrôle de la compétence pour la dispense de disponibilité (par exemple d'aucuns y voient la fin d'un casse-tête infligé aux chômeurs) processus d'accompagnement fasse encore un peu plus confiance avec l'organisme qui vise à l'accompagnement est compétent pour débusquer les fraudes et les sanctions.

Les subsides à l'emploi qui constituent les réductions de allocations de chômage (Activa) sont également transférées dans le marbre et, dans une logique de compétitivité sociale, dénonce la CNE. Même constat en ce qui concerne les crédits-temps de la fonction publique locale (ment).

(1) Dans "Un papillon ne fait pas le printemps", article paru dans "L'Espresso".



entendu et lu les  
toute un difficile  
rentes de l'Etat,

# Des transferts de compétences qui signent un recul social

© Michel Houzet/Beipres

## Allocations familiales : enfants tous égaux ?

L'accord institutionnel prévoit que les allocations familiales, les allocations de naissance et les primes d'adoption relèveront de la compétence des Communautés. Pour la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune (Cocom) sera compétente.

Ce transfert de compétences pose de très nombreuses questions, tant sur le fond que sur la forme. Et l'accord ne permet pas de répondre très clairement, le futur gouvernement fédéral étant chargé de préciser comment ce transfert s'effectuera, avec quelles enveloppes et vers quels organismes. D'aucuns estiment en tout cas que le transfert n'est pas équitable car la répartition se fera sur base démographique des enfants de 0 à 18 ans et non sur la celle des enveloppes telles qu'attribuées actuellement. Cela représente un manque à gagner important en Wallonie et à Bruxelles car des suppléments octroyés aux parents d'enfants handicapés et aux parents au chômage ou en invalidité, y sont plus nombreux qu'au nord du pays. Qu'en sera-t-il concrètement ? Un mécanisme d'égalisation pendant dix ans est évoqué. Mais cela reste flou. Autres questions concrètes : à combien s'élèveront les allocations familiales dans cette nouvelle configuration ? Les suppléments sociaux subsisteront-ils ? Qu'en sera-t-il pour les étudiants ? Il est bien trop tôt pour le dire. Ce qui est sûr c'est que les différences entre les régimes des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants devront être supprimées. Pour le reste, chaque entité pourra adopter sa clé de répartition et fixer ses propres critères en fonction de sa politique familiale... et des moyens budgétaires disponibles...

// JD

les rencontrer : financement, programmation et agrément. Les mutualités et les représentants des médecins sont également impliqués dans la gestion de l'assurance soins de santé et indemnités obligatoire. La représentation de tous les acteurs garantit ainsi un haut degré de transparence, et donc d'équité dans la prise de décision. Ce modèle a largement fait ses preuves dans notre pays. Qu'advient-il de lui après les transferts des allocations familiales et d'une partie des soins de santé aux Communautés ? Ne risque-t-on pas d'aller vers le modèle beveridgien dans lequel l'Etat fixe la politique globale et, le

ministre, aidé par son administration, intervient tant en termes d'initiative que de décision pour définir les besoins et les moyens ? Dans ce modèle, les partenaires des secteurs n'ont plus qu'une simple fonction consultative via des organes d'avis.

Maintenir la concertation sociale dans les institutions régionales et communautaires qui seront amenées à gérer les nouvelles compétences, s'appuyer sur l'expertise de tous les partenaires des secteurs concernés, ne pas casser les outils performants qui ont prouvé leur efficacité jusqu'ici :

telle est la position défendue par les acteurs concernés par les transferts. Il n'est pas trop tard pour prendre les bonnes orientations dans les entités fédérées...

// JOËLLE DELVAUX

(1) "Un Etat fédéral plus efficace et des entités plus autonomes - Accord institutionnel pour la sixième réforme de l'Etat", La Chambre, 11 octobre 2011.

(2) Dans "Le droit de l'employé" - novembre 2011.

(3) Conférence donnée le 21 novembre dernier au Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW).

## Santé : vers un meilleur système de soins ?

L'encadrement en maison de repos, en hôpital gériatrique et spécialisé (isolés), l'allocation d'aide aux personnes âgées, les aides à la mobilité, la santé mentale, la prévention et l'organisation de la première ligne : les compétences transférées en matière de santé représentent près de 16 % du budget de l'assurance soins de santé obligatoire. Des changements considérables qui auront des répercussions bien concrètes.

A terme, les compétences transférées en matière de santé ne seront plus financées par la norme de croissance de 4,5 % (diminuée à 2 % dans le tout récent accord sur le budget). Les moyens fédéraux actuels seront répartis selon la part, dans chaque entité, de la population des plus de 80 ans pour les compétences concernant les personnes âgées, ou de la population totale pour les autres compétences. Les moyens ainsi répartis seront ensuite majorés, chaque année, en fonction de la croissance du produit intérieur brut (PIB), de l'inflation (évolution des prix) et de la population considérée.

Si le critère de population paraît à première vue cohérent, celui du PIB l'est beaucoup moins. On sort d'une logique axée sur les besoins pour aller vers une autre, centrée sur les moyens. La priorité politique est moins d'assurer que chacun puisse bénéficier de soins de qualité et financièrement accessibles, que de maîtriser les dépenses de

santé. Par exemple, avec la crise financière de 2009, le PIB a eu une croissance négative : on est passé de 345 milliards d'euros en 2008 à 339 milliards en 2009. Ceci implique qu'en temps de crise, les moyens pour la santé seront drastiquement réduits, alors qu'il n'y a aucun lien, sinon négatif, entre ces deux éléments.

Un autre exercice nous montre que les moyens seront loin d'être suffisants à l'avenir. Prenons un exemple. L'encadrement en maisons de repos, maisons de repos et de soins et centres de jour représente, en 2010, 2,2 milliards d'euros. Depuis 2000, ces dépenses ont crû, en moyenne, de 7,5 % par an (hors inflation). Si, à partir de cette année-là, on avait appliqué le taux de croissance tel que prévu par le récent accord institutionnel, il aurait manqué en 2010 près de 500 millions d'euros pour répondre aux besoins et ce, avant même l'arrivée des baby-boomers à la pension ! La conséquence de moyens financiers insuffisants ? Le contenu et la qualité des soins couverts risquent de diminuer et la logique de marchandisation de se renforcer, ne faisant qu'accentuer les inégalités en matière d'accès à la santé.

**Le contenu et la qualité des soins couverts risquent de diminuer et la logique de marchandisation de se renforcer.**

### Organisation des soins plus efficace ?

Au-delà du financement, se pose la question de l'organisation des soins. La réforme de l'Etat était motivée par la volonté de la rendre plus transparente et homogène. On est loin du compte pour la santé... Ainsi, par exemple, les hôpitaux gériatriques isolés sont transférés aux entités fédérées, alors que les lits gériatriques dans les hôpitaux généraux resteront, eux, du ressort du fédéral. Donc, pour une même offre de soins, le financement et l'organisation différeront. Cela justifiera-t-il demain un nouveau détricotage ?

De plus, la répartition actuelle des dépenses entre entités fédérées pour les hôpitaux gériatriques isolés ne correspond pas à celle de la population de plus de 80 ans. Ainsi, si 53 % des dépenses se font sur le territoire bruxellois, Bruxelles ne compte que 9,7 % des plus de 80 ans. Des Wallons et des Flamands se faisant soigner à Bruxelles, des accords de coopération entre Communautés et Régions seront dès lors nécessaires... Vous avez dit "efficace" ?

### Egalité d'accès à tous les patients ?

En matière d'accès aux soins, l'accord institutionnel précise que "la solidarité interpersonnelle implique l'égalité d'accès pour tous aux soins de santé remboursés, en garantissant le libre choix du patient (...). Le patient paiera le même prix pour un même produit ou une même prestation, quel que soit l'endroit en Belgique où ce soin lui est prodigué". Cette phrase essentielle porte-t-elle sur les matières qui restent fédérales ou englobe-t-elle les matières transférées ? Si l'on penche vers la seconde hypothèse, celle-ci peut être interprétée de deux manières.

Première interprétation : l'accord institutionnel garantit le même accès aux soins pour tous les Belges. Mais est-ce envisageable dans la mesure où Régions et Communautés seront compétentes pour le financement et l'organisation ? Prenons l'exemple des chaises roulantes, actuellement remboursées par l'INAMI et dont les prix sont actuellement négociés par le Fédéral auprès des fabricants. La régionalisation pourrait impliquer des négociations et donc des prix d'achat différents selon les entités fédérées. Selon le principe d'égalité d'accès, le remboursement devrait-il dès lors être adapté dans chaque Région de sorte que tout Belge paie la même contribution pour sa chaise roulante ?

Seconde interprétation, faite à la lumière du principe européen de libre circulation des personnes : l'égalité d'accès ne serait pas d'application entre les Belges mais entre, par exemple, les Flamands :

où que celui-ci aille en Belgique, la Région flamande lui garantit qu'il payera le même prix pour sa chaise roulante. Cette seconde hypothèse est sans doute plus probable dans la mesure où il existe déjà des différences d'intervention pour des prestations organisées et financées par les entités fédérées (par exemple, l'intervention des fonds régionaux pour l'adaptation des chaises roulantes). Dans cette seconde hypothèse, les inégalités d'accès entre Belges ne feront que croître...

### Beaucoup de questions sans réponses

L'accord institutionnel, dans sa forme actuelle, pose encore beaucoup de questions, auxquelles il n'y a pas toujours de réponses claires. Nous pouvons néanmoins déjà tirer quelques conclusions :

> Les moyens budgétaires dégagés pour les compétences transférées en matière de santé seront insuffisants à terme ; ils ouvrent la voie à la marchandisation des soins.

> La plus grande efficacité dans l'organisation des soins, justifiant la dé-fédéralisation des compétences, n'a pas de consistante. On risque, au contraire, de réduire les possibilités d'économie d'échelle et de compliquer les flux de financement.

> La question de l'égalité d'accès par rapport aux soins régionalisés n'est pas claire : concerne-t-elle tous les Belges ou uniquement les ressortissants de chaque Communauté/Région entre eux ?

Plutôt que d'être considéré comme une menace, le flou de l'accord doit être considéré comme une opportunité pour garantir et maintenir les logiques de solidarité et d'accessibilité, qui sont la pierre angulaire de notre système de sécurité sociale. Au-delà des responsables politiques, c'est maintenant aux acteurs de terrain comme les mutualités, les syndicats, les prestataires de soins, les représentants des institutions de soins, etc. de prendre le relais et de proposer un modèle social cohérent, solidaire et en adéquation avec les besoins des patients.

// OLIVIER GILLIS

ont transférées aux Régions. Elle reçoivent également la...  
ple lorsqu'un chômeur indemnisé est en formation). "Si...  
urs, remarque la CNE, on peut, par contre, craindre que le...  
la place au contrôle. Comment, en effet, tisser une rela-  
nement pour la recherche d'emploi si ce même organisme...  
ner" ?

de cotisations patronales et les mesures d'activation des...  
rées. "La concurrence sociale entre les Régions est ainsi...  
ité, risque d'amener à de nombreuses formes de dumping...  
ne deux autres régionalisations de taille : les titres-ser-  
le, régionale et communautaire (y compris l'enseigne-  
ner" ?

// JD

Le droit de l'employé", périodique de la CNE - novembre 2011.



Consommation

Des soucis d'argent? Nombre d'entre nous en connaissent. Les crédits et autres formes d'emprunts se généralisent, facilités par des prêteurs parfois peu regardants. Surtout, les crédits ne servent plus uniquement à l'achat de biens coûteux ou exceptionnels mais à boucler les fins de mois d'un nombre croissant de personnes. L'endettement s'accroît et avec lui, nombre de vies en suspens.

## La dangereuse mode des crédits

### Fichés, les "bons et les mauvais payeurs"

Au cours de l'année 2011, l'ouverture de plus d'un million de crédits a été enregistrée auprès de la Centrale des crédits aux particuliers de la Banque nationale (1). Chaque crédit supérieur à 1.250 euros et de plus de 3 mois y est encodé. Centrale "positive", elle consigne les crédits en cours, mais aussi les défauts de paiement; ce qu'on nomme la centrale "négative". Et sur ce terrain, les constats sont sans appel. Il y avait 534.050 contrats de crédits impayés en octobre 2011. Certes, la loi oblige les prêteurs à consulter la Centrale avant d'octroyer un crédit pour évaluer la solvabilité du demandeur. Mais cette information - quand elle est réellement vérifiée - n'est qu'un indicateur. Seuls y figurent les crédits à la consommation et les prêts hypothécaires. Les dettes de téléphone, de loyer ou auprès du fisc, par exemple, n'apparaissent pas, ni les emprunts auprès d'une connaissance ou d'un parent. Comme l'explique Olivier Bailly dans son livre "Ces vies en fail-

lite", "vous pouvez être fiché positif à la Centrale et couvert de dettes par ailleurs".

### Tout à l'étroit dans un plan budgétaire

D'autres chiffres témoignent de la même réalité. "En Belgique, plus de 93.000 ménages vivent aujourd'hui un règlement collectif de dettes". Ils ont introduit une requête auprès du juge du tribunal du travail. Celle-ci a été admise; un avocat, un service de médiation agréé d'un CPAS ou d'une asbl, un notaire ou un huissier de justice, a été désigné par le juge. Chacune de ces familles a vu ses créances analysées par le médiateur. Ce dernier a établi un plan de remboursement, auquel elles doivent se soumettre, ne disposant plus de leurs biens et revenus comme elles l'entendent. Leur horizon de vie se calque alors sur un "planning budgétaire". Soulagement: les créanciers sont tenus de la sorte à distance, souffrances aussi: il s'agit de 5 à 10 années de privation souvent sévères.



© Pierre Rousseau/Belpress

A côté du règlement collectif de dettes, "il y a un chiffre gris du surendettement, rappelle Olivier Bailly. Il s'agit des individus, non repris dans les règlements collectifs de dettes, qui s'arrangent avec leur entourage, leurs créanciers. Combien de personnes composent ce peuple désargenté de l'ombre? Impossible à dire." Une chose est certaine: les chiffres attestent de l'ampleur du phénomène de l'endettement. Si on y ajoute les "surendettés ignorés" parce que redevables du porte-monnaie d'un proche, il ne peut qu'être pire.

### Dépensiers parfois, accidentés de la vie souvent

Qu'est-ce qui explique tant de naufrages financiers? L'idée d'un nombre croissant de flambeurs, cigales dépensant sans compter et de manière insensée, ne tient pas. Les médiateurs et autres professionnels du secteur en rencontrent certes comme cette dame à peine sortie de gros embarras financiers, qui s'endette à nouveau offrant à sa nièce une voiture, comme ce fonctionnaire européen au salaire de 12.000 euros par mois et pourtant sérieusement endetté... Mais les calculettes des médiateurs s'activent aussi pour d'autres "profils". Des "accidentés" de la vie qu'une maladie, un licenciement, une séparation ont laminé. Comme cette épouse à la carrière interrompue brutalement par une thrombose et qu'une séparation plongera dans les ennuis financiers. Comme cette mère séparée, dans l'impossibilité de nouer les deux bouts faute de versements de la contribution alimentaire pour ses enfants. Les médiateurs rencontrent aussi des profanes en matière de budget, totalement désorganisés dans la gestion de leurs frais. Car ils ne sont pas rares ceux qui, jeunes adultes, n'ont pas appris à gérer leur argent, ni à considérer la valeur de celui-ci; ceux qui ont vu les manques affectifs compensés par les sous. Puis, les médiateurs sont confrontés à des personnes pauvres,

aux portes-monnaies extrêmement serrés, pour lesquelles les dépenses de la vie courante sont déjà un souci, dont les revenus se révèlent insuffisants pour avoir un budget en équilibre et qui ne peuvent imaginer établir la moindre épargne. L'augmentation de 15% des défauts de paiements en électricité témoigne de la réalité difficile d'un nombre croissant de personnes. C'est bien entendu la pauvreté qu'il faut enrayer. Mais, ceci n'empêche de rester vigilants face aux pratiques des prêteurs.

### Prêteurs désinvoltes

Les sollicitations débordent. Les feuillets publicitaires regorgent d'invitations à acheter en plusieurs tranches. Les prêteurs démarchent à l'entrée des commerces. Cartes de crédits en tout genre, en promotion dans les supermarchés ou les grands magasins d'électroménagers, formules de crédit diverses auprès de sociétés spécialisées dans le prêt liées à de grands groupes financiers... c'est à croire qu'on se bouscule pour vous prêter de l'argent. "Là où ma mère

s'étranglait quant elle devait 3 francs au boulanger, notre génération a intégré l'achat avec paiement différé", remarque Olivier Bailly. Même les jeux d'enfants connaissent ce nouvel attirail de cartes de crédit. Le couac, c'est quand l'intérêt commercial prend le pas sur l'intérêt individuel. Les situations financières des candidats à la créance ne sont pas réellement analysées, parfois juste scorées selon des modèles statistiques réducteurs. La mission de conseil imposée par la loi aux prêteurs prend trop souvent la forme d'une simple information, considérée comme une formalité. Les témoignages font état d'une complexité telle que des agents de comptoirs se contredisent ou se perdent dans des explications bancales. Sans parler de clauses aux allures indéchiffrables, et complexes à comprendre, surtout dans le temps imparti pour se décider en toute connaissance de cause.

//CATHERINE DALOZE

### >> Plus d'infos auprès de la Plateforme Journée sans crédit

(www.journeesanscredit.be) dont la coordination est assurée par les Equipes populaires (www.equipespopulaires.be/-081/73.40.86)

>>A lire: "Ces vies en faillite", Olivier Bailly, éd. Renaissance du livre, 2011 - 14 EUR.

(1) La hausse est spectaculaire. Elle est en partie l'effet de l'entrée en application de la nouvelle loi sur le crédit incluant les découverts bancaires octroyés par les banques. Elle met encore mieux en évidence la réalité du crédit.

## Ne signez pas n'importe quoi

Signer un contrat de crédit n'est pas un acte anodin, c'est un engagement à long terme qui mérite d'être réfléchi! Conseils de la plateforme Journée sans crédit.

> Prenez le temps de la réflexion. Mon achat est-il nécessaire immédiatement? C'est sans doute la première question à se poser avant de signer un contrat de crédit.

> Mettez à profit le délai légal de 14 jours pour refaire vos comptes et renoncez au crédit si nécessaire.

> Notez toutes vos dépenses et faites un budget. Vérifiez si vous pouvez faire face à de nouvelles charges. Ne vous fiez pas à certains prêteurs qui proposent de faire le calcul à votre place.

> Privilégiez les institutions bancaires plutôt que les intermédiaires de crédit si vous devez contracter un crédit car ces dernières ne proposent que du crédit et sont donc très "motivées" à vous faire signer un tel contrat.

> Ne multipliez pas les cartes de crédit, car la gestion budgétaire devient un véritable casse-tête.

> Si vous avez besoin d'emprunter de l'argent, vérifiez quel est le type de crédit le plus adapté pour vous. Dans la mesure du possible, évitez les ouvertures de crédit (très coûteuses) car elles peuvent très facilement vous entraîner dans un endettement perpétuel.

> N'hésitez pas à poser des questions au prêteur, celui-ci a un devoir d'information et de conseil. Il est tenu par la loi de vous donner toutes les informations et de chercher le crédit le plus adapté à vos besoins.

> N'empruntez jamais pour rembourser une ou plusieurs dettes (regroupement de crédits). Cela peut devenir une spirale sans fin et vous courez le risque de payer davantage d'intérêts.

> Un refus de prêt est souvent dans votre intérêt. Il ne faut pas oublier qu'en règle générale, les banquiers préfèrent accorder un prêt même s'il y a un risque. S'il y a refus, c'est que le risque est très élevé. Si vous allez ailleurs et qu'on vous l'accorde, ce sera sans doute à un taux très élevé.

> Veillez à ce que la durée du crédit ne soit pas plus longue que la vie du produit acheté (exemple: contracter une ouverture de crédit à durée indéterminée pour l'achat d'une voiture d'occasion).

> En cas de grosses difficultés financières, ne plongez pas la tête dans le sable, contactez un service de médiation de dettes dans votre commune (coordonnées disponibles au 0800 11 901 pour la Région wallonne, au 02/217.88.07 pour la Région bruxelloise).

>> Plus d'infos sur www.journeesanscredit.be



## Nos vies à découvrir: un film

"Y en a marre de vivre à crédit, marre de vivre en sursis... crédit d'amour, d'humour et pour toujours. Vivre sa vie en hérisson... Passer sa vie à la gagner et toujours la compter...", chantonne Coralie Stevens sur la bande son du film Une vie à découvert. Alain, Aziza, Bernard, Maryse, Mireille, Rudy, Thierry-Philippe... pourraient être vous ou moi, ils ont mis leur compte à découvert. Aujourd'hui, ils parlent de leurs expériences du crédit, de la difficulté à avaler sa fierté quand on ne s'en sort plus seul, de leur volonté de repartir sur d'autres bases. De leur goût de vivre, tout simplement. Ils témoignent "pour que cela serve à d'autres".

Avec eux, des professionnels (médiateurs de dettes, chercheur, agents de prévention, juge, avocat) éclairent le tabou de l'endettement et expliquent ce qui peut être mis en place pour lutter contre celui-ci. Finalement, les témoins disent aussi comme ils ont été amenés à relativiser la place qu'ils donnaient à l'argent. A contre-courant des vents dominants de la consommation à tout crin. La richesse intérieure ne se mesure ni en billet, ni en carte, ni en chèque. C'est pourtant celle-là qui permet de sortir de l'engrenage, observe Aziza. Un documentaire plein d'enseignements, d'humilité aussi.

//CD

>> Une vie à découvert, réalisé par Eva Houdova, avec le soutien de la Plateforme Journée sans crédit et le CPC • 34 min. • Téléchargeable sur www.journeesanscredit.be • Rens.: Equipes populaires: www.equipespopulaires.be/-081/73.40.86.

## De beaux livres pour les fêtes

En cette période de fêtes, vous êtes à la recherche de cadeaux qui feront plaisir à vos proches. Voici une sélection de livres coups de cœur pour les surprendre et passer de bonnes soirées au coin du feu.

### Les artistes et leur moitié



Il est souvent bien difficile de réellement comprendre un artiste et sa création sans s'intéresser à sa vie amoureuse. Docteur en histoire et l'art et des mentalités, Alain Vircondelet nous invite à découvrir 1001 couples mythiques de l'art, tant par l'image (extraordinairement variée) que le texte (très documenté): Camille et Claude Monet, Man Ray et Lee Miller, Jean Tinguely et Niki de Saint Phalle, Pierre Paul Rubens et Hélène Fourment, René Magritte et Georgette Berger, Edward Munch et Tulla Larsen, Salvador Dali et Gala et tant d'autres. L'auteur a classé ces couples de tous les âges en quatre catégories prometteuses: les scandales et passions, les duos créateurs, les accords parfaits et... les partitions tragiques.

>> **Les couples mythiques de l'art** • Alain Vircondelet • Ed. Beaux Arts • 112 p. • 29 EUR.

### Craquantes et croquées: les femmes

Mieux vaut ne pas se fier à la couverture fluo de cet ouvrage. Et se concentrer sur son contenu: près de 300 "cartoons" choisis parmi les 90 000 dessins d'humour du New Yorker, ce magazine américain né en 1925 où tout illustrateur rêve d'être publié un jour. Le thème retenu: la femme, tout simplement. Et, à travers ce sujet inépuisable, les relations qu'elle entretient avec son entourage: mari, amant, enfants... Le machisme n'y est pas absent, admet le traducteur et adaptateur. Qui se dédouane aussitôt en relevant que les illustratrices du magazine ont parfois été les plus fines observatrices de leurs contemporaines. Un livre idéal pour tous les couples prêts à rire de leurs petits et grands travers conjugaux.

>> **L'humour des femmes (The New Yorker)** • Jean-Loup Chifflet (traduction/adaptation) • Ed. Les Arènes • 189 p. • 24,80 EUR.

### Femmes lisantes, femmes savantes



"Quiconque sait lire voit deux fois mieux"... Cette maxime, que l'on prétend remonter au quatrième siècle avant l'ère chrétienne, sert de trame à cet ouvrage fort plaisant, recueil d'illustrations évoquant strictement des femmes en train de lire ou de manier des ouvrages. Riche idée puisque, pendant des siècles, les hommes ont considéré la lecture féminine comme une activité désordonnée, manquant de discernement et détournant la gent féminine de ses tâches et devoirs domestiques. A travers un commentaire très accessible, chaque œuvre livre des femmes lectrices tout à tour libérées, pieuses, hédonistes, séductrices, salonniers, professionnelles, voyageuses, suffragettes, etc. Vivent les livres, vecteurs d'émancipation!

>> **Les femmes qui lisent sont de plus en plus dangereuses** • Laure Adler et Stefan Bollmann • Ed. Flammarion • 132 p. • 29,90 EUR.

### Chacun sa route, chacun son chemin...

Et si le but n'était autre que le chemin lui-même? Difficile de ne pas songer à la pensée de Goethe en refermant cet ouvrage richement illustré, consacré aux principales routes du monde et, bien sûr, aux gens qui les animent. "Routes" est, ici, à prendre au sens le plus large. Les routes mythiques (la "66", la transamazonienne...), les routes des conquérants (la route des Croisades, la route de Gengis Khan...), les routes des dieux (le chemin de Compostelle, la route de la Mecque...), les routes des marchands (les routes du sel, des esclaves, des épices, de la soie...).

>> **Voyages sur les routes du monde (les incontournables de Géo)** • Ed. Solar • 221 p. • 35,95 EUR.

### La pomme de terre: de l'entrée au dessert!



Marre des pommes de terre en purée, à la vapeur ou rissolées? Ce livre de recettes révolutionne la cuisson et la présentation de cet aliment de base. Des préparations qui innovent et surprendront les convives lors des repas entre amis. De la tarte de bintjes au miel et au sucre aux canneloni de vitelottes, toutes les sortes de patates sont à l'honneur dans ce recueil. Michel Boreux, ambassadeur de la cuisine du terroir, propose cent recettes à base de pommes de terre, de l'entrée au dessert.

>> **Pommes de terre, 100 délicieuses recettes** • Michel Boreux • Ed. Weyrich • 224 p. • 29 EUR.

### Des fruits sains au jardin

Obtenir des fruits abondants et de qualité n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire. Surtout si l'on entend par "qualité" l'absence de produits phytopharmaceutiques de type pesticides. Marc Fasol et Marc Lateur proposent ici la meilleure façon de planter et, par la suite, de prendre soin (taille, lutte contre les ravageurs...) des arbres fruitiers, tout particulièrement les variétés aujourd'hui oubliées de nos régions. Si pommes et poires sont les reines de cet ouvrage, le raisin n'est pas oublié pour autant.

>> **Le jardin fruitier** • Marc Fasol et Marc Lateur • Ed. Weyrich • 158 p. • 26 EUR

### Les héros de l'Ardenne



L'Ardenne finira-t-elle un jour d'inspirer auteurs et photographes de chez nous? Il faut croire que non, puisque Weyrich publie, cette fois, l'Ardenne héroïque, passant au crible tout ce que le sud du pays compte de forteresses, de places fortes et de remparts, mais aussi de lieux de conflits et de champs de bataille. Tant mieux, après tout, si c'est pour rappeler que le sang a trop souvent coulé dans les vallées et les forêts ardennaises, depuis la Guerre des Gaules jusqu'à la seconde guerre mondiale, en passant par l'époque normande ou celles des écorcheurs... On frémit et l'on mesure mieux l'épaisseur historique de lieux déjà arpentés.

>> **L'Ardenne héroïque (des légions de César aux Chasseurs ardennais)** • Jean-Luc Duvivier De Fortemps et Benjamin Stassen • Ed. Weyrich • 172 p. • 32 EUR.

### Avec les oiseaux, les dates s'envolent...



A chaque jour, une photo! Les saisons se suivent et ne se ressemblent guère dans ce calendrier perpétuel. Les différentes espèces d'oiseaux de chez nous sont mises à l'honneur, qu'elles soient seulement de passage ou nées dans nos contrées. Une grue cendrée, un choucas, un pic vert ou un vanneau huppé est surpris en plein vol, chasse ou parade amoureuse.

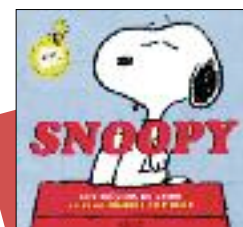
Le cadeau idéal pour les amoureux de la nature qui veulent vivre au rythme des oiseaux et de leurs habitudes saisonnières.

>> **Nos oiseaux, calendrier perpétuel** • Marc Fasol, Dimitri Crickillon, Jules Fouarge • Ed. Weyrich • 185 feuillets • 25 EUR.

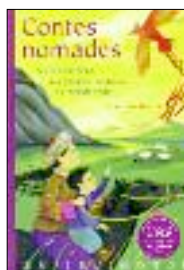
### Un livre qui a du chien

Plus besoin de présenter le célèbre chien blanc de comic strip, Snoopy. Michel Lafon lui consacre un coffret-livre. L'histoire des personnages de Peanuts, créés par Schulz y est présentée, la vie du dessinateur et scénariste aussi. Cette bande dessinée de presse a connu le succès pendant près de cinquante ans. Le coffret-livre est à la hauteur de ce demi-siècle de gloire. Les pages sont truffées de surprises détachables sous la forme d'autocollants à l'effigie de Charlie Brown et de toute la bande, des livrets de bande dessinée... Un véritable collector!

>> **Snoopy, les trésors du chien** • Nat Gertler • Ed. Michel Lafon • 66 p. • 28,40 EUR.



### Contes et histoires à faire rêver



Glanés sur les chemins du monde entier, ces 18 contes mettent en scène divers peuples nomades: Mongols, Tsiganes, Touaregs, Sioux, etc. L'auteure a librement adapté des légendes ou des histoires recueillies oralement, les complétant de diverses histoires écrites par d'autres.

Parsemés d'illustrations très colorées, ces contes du Sahara, du Kirghizstan, de Sibérie, d'Amérique du Nord ou de Mongolie raviront les parents amateurs d'histoires à raconter à leurs enfants.

>> **Contes nomades (sur les chemins des peuples nomades du monde entier)** • Catherine Gendrin • Ed. Rue du monde • 139 p. • 18,50 EUR.

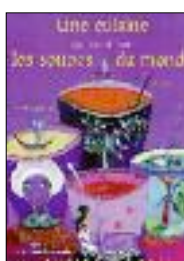
### La Wallonie et les écrivains

Contrairement à ce que la couverture laisse penser, cet ouvrage ne consiste pas en un recueil de textes consacrés à la Wallonie vue par les plus illustres écrivains (pour la plupart Français). Il n'en mérite pas moins le détour, car il est parsemé d'illustrations vraiment séduisantes. En fait, ces photographies concernent une quarantaine de localités du sud du pays. Chaque fois, un très court texte, extrait d'œuvres bien connues, agrémenté l'illustration et prête plutôt à la rêverie ou la méditation. La longue introduction rappelle comment la Wallonie se trouva, un jour ou l'autre, sur la route de ces écrivains.

>> **La Wallonie vue par les grands écrivains** • Yves Vander Cruysen et Tommy Leclercq (Préface de Jacques De Decker) • Ed. Luc Pire • 154 p. • 35 EUR.



### Un tour du monde des soupes



"La terre est ronde comme une marmite de soupe". Et ce plat est universel. De par le monde, il s'invite à table. Goûter à des aliments moins connus ravira les papilles. Rien qu'en tournant les pages colorées de ce livre de recettes, les épices du monde parviennent aux narines. Les préparations y sont bien détaillées et peuvent se cuisiner par les plus jeunes chefs (aidés toutefois de leurs parents). La beauté des dessins et le grand format du livre dissuaderont peut-être certains de l'emmener près des fourneaux. Mais ce serait pourtant une erreur de ne pas tester ces 75 saveurs du monde.

>> **Une cuisine qui sent bon les soupes du monde** • Alain Serres et Aurélia Fronty • Ed. Rue du monde • 60 p. • 23,50 EUR.

Ces ouvrages peuvent être commandés par écrit auprès du Service Librairie d'En Marche: 579 chaussée de Haecht, BP 40 à 1031 Bruxelles, fax: 02/246.46.30, e-mail: enmarche@mc.be

Une réduction de 10% sur le prix public est accordée. Frais de port en supplément. Une facture sera jointe au colis.

## Le recours des assureurs privés est rejeté

Depuis que la Mutualité chrétienne a lancé l'Hospi Solidaire en l'an 2000, les assureurs privés regroupés au sein d'Assuralia l'ont attaquée en justice par trois fois. Le dernier recours introduit par Assuralia en 2010 devant la Cour Constitutionnelle vient d'être rejeté dans sa totalité. Le statut des mutualités en sort renforcé. Une reconnaissance du fait que la solidarité est efficace pour assurer les factures d'hospitalisation.

Les assureurs privés s'acharment : plainte en l'an 2000 devant le Tribunal de Commerce, plainte à la Commission européenne en 2006, recours devant la Cour Constitutionnelle en 2010. Ils tentent à chaque fois de limiter les activités des mutualités, d'attaquer leur statut, voire de les supprimer afin d'occuper tout le champ des assurances complémentaires de santé avec la logique de marché et de profit. La Cour d'appel de Bruxelles a jugé, en 2003, la plainte introduite par les assureurs privés non fondée. En 2008, les mutualités et les assurances privées tombent d'accord sur un compromis traduit en loi en 2010. A peine conclu, les assurances privées regroupées au sein d'Assuralia introduisent un nouveau recours en annulation devant la Cour Constitutionnelle. L'arrêt qu'elle a rendu ce 24 novembre est clair : aucun grief n'a été retenu et le caractère spécifique des mutualités est mis en évidence et reconnu. Pourquoi tant d'acharnement de la part des assureurs privés ?

### Le recours et la logique d'Assuralia

Le marché des assureurs privés est directement lié à l'efficacité du système d'assurance sociale et solidaire. Si l'assurance soins de santé obligatoire couvre mieux les coûts des soins, la facture des patients diminue et la nécessité du recours à une assurance complémentaire se réduit également. Si les mutualités étendent leurs services et couverture sur la base du principe de la solidarité, le marché se rétrécit pour les assureurs privés. Ils s'estiment dès lors lésés ; et pour éviter le rétrécissement de leur marché, ils veulent réduire le champ d'activité des mutualités, voire tout simplement les supprimer. Les assureurs privés critiquent les mutualités parce qu'elles organisent la solidarité, parce que l'affiliation est obligatoire, parce qu'elles bénéficient d'un autre cadre légal et réglementaire. Les mutualités sont dans leur chemin et leur succès empêche le développement du chiffre d'affaires des assurances privées. Tout développement de la protection sociale sur le principe de la solidarité est considéré par les assurances commerciales comme une concurrence déloyale tandis que, pour la population, l'élargissement de la protection sociale est considéré comme un progrès social.

### L'intérêt général poursuivi par les mutualités est reconnu

Après un examen minutieux de la nouvelle législation, la Cour Constitutionnelle conclut que les services offerts par les mutualités présentent un degré de solidarité suffisant pour établir – sur la base de la jurisprudence européenne – que ces activités ne sont pas de nature économique. La Cour souligne que les mutualités sont les héritières de mécanismes de solidarité historiques auxquels 99% de la population fait appel. Les mutualités ont une mission étroitement liée au régime légal de sécurité sociale, poursuivent une mission sociale et cela, sans but lucratif. Leur activité est soumise à un contrôle étatique.

D'après la Cour, les services proposés par les mutualités dans un esprit d'assistance mutuelle, de prévoyance et de solidarité servent l'intérêt général, le caractère obligatoire des cotisations étant la condition nécessaire pour réaliser la solidarité. La Cour souligne le choix du législateur de maintenir un système permettant le maintien de mécanismes de solidarité. Le champ d'activité des mutualités est spécifique, limité aux soins de santé et à leurs membres. La Cour souligne que le lien entre la société mutualiste et ses membres n'est pas défini par des contrats d'assurance individuels mais dans des statuts.

Enfin, la Cour conclut que le régime critiqué par les assurances privées a été instauré pour répondre à des raisons impérieuses d'intérêt général, à savoir la promotion de la santé publique et du bien-être des personnes.

### Etre social, c'est plus efficace que le marché

Grâce aux mutualités fondées sur les principes de solidarité, de participation, d'absence de but lucratif, nous avons pu construire un des systèmes de protection sociale les plus performants et les plus appréciés au monde. Il serait désastreux que nos systèmes de protection sociale généralisée et solidaire soient progressivement remplacés par des assurances commerciales.

Les expériences étrangères le prouvent : là où les assurances commerciales jouent un rôle important, le coût total des soins de santé est moins bien maîtrisé, l'espérance de vie est moindre, les inégalités en santé s'accroissent, les frais d'administration sont très élevés et une médecine à plusieurs vitesses s'installe.

Au regard de tous ces aspects, les systèmes organisés à partir des mécanismes de solidarité avec des opérateurs sans but lucratif sont plus performants. Dans le domaine de la santé et des soins de santé, un modèle inspiré par la logique sociale se révèle plus efficace que le marché.

**Les pratiques d'exclusion des mauvais risques, de sélection des bons risques, d'augmentation des primes ne plaident pas en faveur des assurances privées. En poursuivant les mutualités en justice, elles s'attaquent au principe même de la solidarité, fondement de notre protection sociale. Et ce, à des fins purement commerciales et mercantiles. Le dernier arrêt de la Cour Constitutionnelle rendu ce 24 novembre remet les pendules à l'heure : il n'y a pas de concurrence déloyale. L'intérêt général, la santé publique, le bien-être physique, psychique et social des personnes priment sur les intérêts commerciaux. C'est un arrêt historique. Le nouveau cadre légal des mutualités est confirmé.**



© A.M. Jiroué

## ça se passe

### // Surdité

Le vendredi 9 décembre de 20h à 22h, l'Association des parents d'enfants déficients auditifs organise une conférence interactive sur "L'annonce de la surdité : le vécu des parents". Entrée gratuite.  
Lieu : 11a, rue Van Eyck - 1050 Bruxelles.  
Rens. > 02/644.66.77 • www.apedaf.be

### // Soutien des grands-parents

Le lundi 12 décembre de 14h30 à 16h30, l'asbl Aïda Nivelles organise une conférence : "Les grands-parents, une île quand la famille fait naufrage". Prix : 4,50 EUR.  
Lieu : 27, rue de Bruxelles - 1400 Nivelles.  
Rens. > 067/21.25.97.

### // Lecture pour enfants sourds

L'Association des parents d'enfants déficients auditifs francophones organise un dimanche par mois de 10h30 à 11h30 une animation - lecture pour les enfants de 8 à 12 ans sourds et entendants. Prochaine date : le 11 décembre.  
Lieu : 6, venelle des Capucins - 5000 Namur.  
Rens. > 081/24.64.40 • www.apedaf.be

### // Kiné et soins palliatifs

Le vendredi 16 décembre de 8h30 à 16h30, l'asbl Reliance organise une journée de réflexion intitulée "Un kiné en soins palliatifs, pourquoi?". S'adresse aux kinésithérapeutes. Prix : 25 EUR.  
Lieu : 232, rue Omer Thiriart - 7100 La Louvière.  
Rens. > 065/36.57.37 • www.soinspalliatifs.be

### // Concert classique

Le vendredi 16 décembre à 19h30, le Comité des Passeurs des remparts organise à la Basilique de Walcourt, un concert "Un soir à Vienne" par les solistes de l'Euro Symphonic Orchestra. Prix : 12 EUR.  
Rens. > 071/61.43.05.

### // Industrie de la viande

Le samedi 17 décembre à 20h, le Centre de formation Cardijn organise une soirée-débat autour d'un film documentaire intitulé "Love meatender". Cela s'inscrit dans le cadre de la formation : "le capitalisme, une prison sans mur ? Une cage dorée ? Le cas de l'industrie de la viande".  
Lieu : La Marlagne - 5100 Wépion.  
Rens. > 081/23.15.22 • www.cefoc.be

### // Expo sur le renard

Du 17 au 25 décembre de 14h à 18h, Natagora Ardenne centrale organise au moulin Klepper de Neufchâteau, une exposition sur le renard : photos, aquarelles, jouets... Entrée gratuite.  
Lieu : 12, rue du Moulin - 6840 Neufchâteau.  
Rens. > 061/27.86.98 • www.natagora.be

### // Gestion du stress

Le dimanche 18 décembre de 9h30 à 12h30, l'Atelier découverte de la Méditation Pleine Conscience (Mindfulness) organise un atelier : "Gérer les émotions et le stress...".  
Lieu : 9, rue de Baudecet - 5030 Sauvenière.  
Rens. > 0477/56.77.48 • www.pleine-conscience.be

### // Concert et marché de Noël

Le dimanche 18 décembre, un marché de Noël se tiendra à l'Abbaye de Bonne-Espérance à partir de 14h. A 16h, concert de Noël. Prix : 17,50 EUR.  
Lieu : 22, rue Grégoire Jurion - 7120 Vellereille-les-Brayeux.  
Rens. > 064/31.08.08 • jeanmarydecroly@yahoo.fr

### // Vieillesse et assuétudes

Le lundi 19 décembre de 9h30 à 16h30, l'asbl Le bien vieillir organise une formation intitulée "Vieillesse et assuétudes". S'adresse au monde social et médical. Prix : 100 EUR.  
Lieu : 29, rue Pépin - 5000 Namur.  
Rens. > 081/65.87.00 • www.lebienvieillir.be

### // Economie sociale

Le lundi 19 décembre, l'asbl Concertes lance l'Observatoire de l'économie sociale. A cette occasion, elle organise une journée de présentation de ce nouvel outil.  
Rens. > 010/45.64.50 • www.observatoire-es.be

### // Pauvreté

Le w-e des 24 et 25 décembre, les Sœurs hospitalières du Monastère des bénédictines organisent un séjour avec pour thème "Sur la Paille".  
Lieu : 82, rue du Monastère - 1330 Rixensart.  
Rens. > 02/633.48.50 • accueil@benedictines-rixensart.be

### // Stage nature

Du 26 au 30 décembre ou du 2 au 6 janvier 2012 de 9h à 16h, Grandeur nature asbl organise un stage nature pour les 5 à 13 ans à Pont-à-Celles. Au programme : observation du fonctionnement des saisons, visite du Musée des sciences, cuisine... Prix : 80 EUR.  
Rens. > 071/84.50.83 • www.grandeurnature.be

### // Récit de vie

Les Consultations psychologiques spécialisées en histoires de vie de l'UCL organisent une formation théorique sur le récit de vie. Celle-ci se déroulera en 11 séances, de janvier à juin 2012, le mardi de 13h à 15h.  
Rens. > 0472/73.23.22 • maria-graciela.vargas@uclouvain.be

### // Culture et santé

Le jeudi 15 décembre, Culture et santé organise une journée portes ouvertes et vous invite à découvrir ses activités et ses ressources sur "le corps et ses multiples facettes". S'adresse aux mondes de l'enseignement, social, santé...  
Lieu : 148, rue d'Anderlecht - 1000 Bruxelles.  
Rens. > 02/558.88.10 • www.cultures-sante.be

### // Enfance d'hier

L'Equipe d'Âges et Transmissions présente son dernier recueil d'histoires vécues "1, 2, 3, j'ai vu" écrit par des seniors qui racontent leur enfance d'hier. Un livre à partager entre générations. Prix : 13,50 EUR port inclus.  
Rens. > 02/762.10.01 • www.agesettransmissions.be

### // Femmes et santé

Dès janvier, Vie féminine organise en Wallonie, des espaces santé intitulés "Investig' ta santé". Débat autour de questions telles que : "Qu'est ce qui influence la santé des femmes?", "Comment les femmes perçoivent-elles leur santé et leur bien être?", "Par quoi passe le bien-être et la santé des femmes?"  
Rens. > 04/222.00.33 • www.viefeminine.be

### // Assuétudes

Le jeudi 15 décembre de 8h30 à 16h30, le Réseau Assuétudes Bruxelles- Capitale organise un colloque intitulé "Assuétudes : un cheminement singulier et complexe dans la cité".  
Lieux : 50, av. Mounier (matin) et 30, Clos Chapelle au Champs (après-midi) - 1200 Bruxelles.  
Rens. > 0491/08.54.52 • abc\_vbh@yahoo.fr

### // Pauvreté et politique

Le lundi 12 décembre de 12h à 14h, le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique et différentes associations organisent un mini-débat sur "Les pauvres font de la politique : mérites et limites de la participation".  
Lieu : 40, rue Fernand Bernier - 1060 Bruxelles.  
Rens. > 02/511.89.59 • info@cbcs.be

### // Psaumes en musique

Xavier Deprez, organiste titulaire de la Cathédrale Saints Michel et Gudule, publie un recueil de psaumes qu'il a mis en musique. Cet ouvrage est une perle rare dans la musique contemporaine. "Psaumes et Cantiques bibliques" est disponible au magasin de la cathédrale, en librairie (voir www.librairiesreligieuses.be) et sur www.melophone.be  
Prix : 30 EUR (+ frais de port).  
Rens. > deprezxa@gmail.com